
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Samedi 13 décembre 2014, à 13 h 30

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 13 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Sylvain Clavel, Pierre Rumo* et *M^{me} Alexandra Rys*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 2 décembre 2014, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 13 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 15 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 16 décembre 2014, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015 (PR-1092 A)¹.

Suite du deuxième débat

*Tous les départements (suite),
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité (suite).
Page 30, politique publique 54, Institutions pour la jeunesse,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions pour la jeunesse
(page 7 des subventions).*

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le bureau avait clos la liste des intervenants. Il reste huit personnes: M^{me} Natacha Buffet, MM. Daniel Sormanni, Simon Brandt, Marc-André Rudaz, Pascal Holenweg, M^{me} Marie Barbey, M. Vincent Subilia et les conseillères administratives Sandrine Salerno et Esther Alder. Nous poursuivons avec les deux premiers amendements déposés par le Parti libéral-radical. Je rappelle que le premier amendement propose le gel des annuités des membres du personnel, soit une diminution de 4 738 918 francs. Le deuxième amendement demande, lui, le gel des annuités du personnel de la petite enfance, soit une diminution de 1 470 000 francs.

¹ Rapport, 2887.

Je précise qu'à l'issue du débat nous les voterons séparément. Il n'y avait, à l'origine, qu'un seul amendement, mais il a été scindé en deux pour des raisons techniques. Je vous remercie de regagner vos places, Mesdames et Messieurs, afin que je puisse donner la parole dans de bonnes conditions et laisser aux orateurs la possibilité de s'exprimer. Je passe la parole à M^{me} Natacha Buffet. (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît!

M^{me} Natacha Buffet (LR). Merci, Monsieur le président. J'essaie d'intervenir... (*Brouhaha.*)

Le président. Dans ces conditions, ce n'est pas possible! Je demande aux conseillères municipales et aux conseillers municipaux de bien vouloir regagner leurs places, toutes les discussions pouvant avoir lieu hors de cette salle! Merci. Je vous donne la parole, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Natacha Buffet. Encore une fois, merci, Monsieur le président. J'aimerais rectifier deux petites choses par rapport à tout ce qui a été dit tout à l'heure, parce que ce sera évidemment important pour la compréhension de ce débat. Nous parlons de gel des annuités. Nous n'avons jamais parlé de diminution de salaire des fonctionnaires, comme cela a été dit et redit par certains. Vous voulions d'abord clarifier ce point.

L'amendement sur la petite enfance fait apparaître le fait que ce personnel est touché. Mais il s'agit simplement d'une ligne comptable! Nous n'avons pas volontairement voulu stigmatiser le personnel de la petite enfance. Nous apprécions les efforts qui sont faits pour la petite enfance. Il ne s'agit en aucun cas d'une stigmatisation de notre part.

Je prends la parole évidemment en tant que conseillère municipale, mais aussi, parce que je me sens d'une certaine manière légitimée à le faire, en tant que fonctionnaire à l'Etat, puisque je peux parler de ce que représente le fait d'être fonctionnaire. Il s'agit pour moi – et je pense pour bon nombre d'entre nous – de participer à un projet de société. Ce n'est pas quelque chose que nous décidons par hasard. Nous savons très bien ce que représente le fait de travailler pour une entité publique. C'est important parce que, lorsque nous croyons à l'activité publique, au progrès social qui peut être apporté par une entité publique, nous y participons lorsque nous travaillons en tant que fonctionnaires. La motivation n'est donc pas, comme certains le laissent entendre, seulement pécuniaire, mais

aussi clairement tournée vers l'avenir et vers un projet de société. C'est important, et je pense que les fonctionnaires s'en rendent bien compte.

Vous avez parlé un certain nombre de fois de brisures sociales, Mesdames et Messieurs. Nous vous faisons ces propositions parce que nous ne voyons pas comment justifier l'automatisme d'une annuité qui arrive chaque année, quelles que soient les conditions sociales et financières. Pour notre part, au contraire, nous recréons du lien social avec tous les gens qui ne sont pas des fonctionnaires et qui auraient de la peine à comprendre le principe d'une automatisme.

Nous souhaiterions aussi souligner que c'est à l'entité publique de montrer la voie vers une certaine, non pas rigueur mais logique, vers une certaine intelligence, puisque, pourquoi, alors que le coût de la vie n'augmente pas, les annuités devraient absolument augmenter? C'est à nous, fonctionnaires ou représentants de l'Etat au sens large, de le faire – nous aurons d'ailleurs l'occasion de parler un peu plus tard des salaires des conseillers administratifs et des jetons de présence du Conseil municipal. Eh bien, nous sommes dans une logique totale. Tous ceux qui prétendent se battre pour l'Etat doivent pouvoir d'abord montrer l'exemple eux-mêmes. Pour terminer, je l'ai dit tout à l'heure, ce débat-là doit être plus large que de simplement débattre d'une annuité. Il doit porter sur un projet global et social, que les fonctionnaires se feront certainement un plaisir de porter.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, j'aimerais revenir sur les quelques questions de forme qui nous sont reprochées, notamment le fait de vous avoir proposé nos amendements directement en plénière. Si je peux comprendre ce reproche, je voudrais rappeler quelques éléments passés de cette législature.

Il y a trois ans, l'Entente, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre ont fait leurs amendements dans les commissions spécialisées. Scandale! Tollé! «Vous vous attaquez aux prestations de l'Etat et devriez avoir honte de ce que vous faites!» Leçon entendue. L'année dernière, les amendements ont été présentés en commission des finances. Scandale! Tollé! «Vous vous attaquez aux prestations de l'Etat; vous devriez avoir honte!» Aujourd'hui, nous vous les amenons directement en plénière, mais le message est le même. Scandale! Tollé! «Vous vous attaquez aux prestations de l'Etat, vous vous attaquez à la fonction publique; vous devriez avoir honte!» (*Remarque.*) Je cite ici l'Etat dans son sens étymologique, soit en tant que collectivité publique, pour parler de la Ville de Genève.

Je souhaite simplement dire par là que, pour une partie des groupes de ce Conseil municipal, le débat budgétaire n'a de débat que le nom, puisqu'il ne consiste qu'à enregistrer des décisions du Conseil administratif. Et à la posture

du petit comptable frustré qu'on nous reproche, les mêmes donneurs de leçons préfèrent celle du béni-oui-oui béat d'admiration; ils ne sont pas là pour remplir leur rôle de conseillers municipaux mais pour soutenir aveuglément le Conseil administratif. Ils ne sont pas là pour le critiquer ou vérifier ce qu'il fait; ils sont juste là pour voter tout ce qu'il leur demande parce qu'il appartient à leur majorité politique. Cela viole l'un des principes fondamentaux de la démocratie qu'est la séparation des pouvoirs. Pour une partie de ce Conseil municipal, le travail parlementaire n'est là que pour valider tout ce que fait le Conseil administratif, qu'il fasse des choses bien ou qu'il fasse des choses mal.

J'en reviens maintenant au fond de l'amendement et à la question de l'annuité. Il y a une chose que j'ai apprise dans le cadre de mes études, mais également dans le cadre de ma fonction politique. L'administration publique est au service de la population. L'administration publique est là pour fournir des prestations à la population. L'administration publique doit donc avoir une taille proportionnelle à celle de la population. Certains de mes préopinants ont cité des statistiques. J'en ai autant à leur égard. Je les ai faites sur la base de l'évolution de la population de la ville de Genève, que j'ai corrélée à celle du budget de la Ville de Genève. J'ai fait cet intéressant petit exercice sur trois législatures à partir de 2002. Que constate-t-on?

En 2002, le budget municipal était de 978 millions de francs et quelques pour une population de 182 000 habitants. On a dépassé le milliard de francs de dépenses en 2004. En 2007, le budget était de 1,077 milliard de francs pour une population de 185 000 habitants. En 2012, il atteignait 1,14 milliard pour une population de 193 000 habitants. Le budget proposé aujourd'hui se monte à un total de 1,178 milliard de francs pour une population d'environ 195 000 habitants. Cela signifie qu'il y a treize ans, en 2002, la Ville de Genève dépensait pour chacun de ses habitants 5360 francs, contre 5802 francs en 2007 et 5907 francs en 2012.

Aujourd'hui, pour la première fois de l'histoire de la Ville de Genève, on dépassera le montant des 6000 francs, puisque, si ce budget 2015 est adopté, on dépensera pour chaque habitant 6039 francs. D'accord! Posons une question à ceux qui m'écoutent, respectivement qui nous regardent devant leur poste de télévision. Estimez-vous que vous vivez mieux en ville de Genève aujourd'hui qu'en 2002?

Des voix. Non!

M. Simon Brandt. Eh bien, vous devriez, parce qu'on a dépensé 200 millions de francs de plus en treize ans pour que la qualité de vie de la population – respectivement pour que les prestations que lui fournit l'administration publique – soient

améliorées. Or, où sont passés ces 200 millions, étant donné qu'on ne ressent pas une amélioration de la qualité de vie?

Je vous donne également les pourcentages absolus. Durant ces treize ans, le budget a augmenté d'un peu plus de 20%, alors que, dans le même temps, la population n'a crû que de 7%. On a donc dépensé 679 francs de plus par habitant. Pour quel résultat? Vit-on mieux aujourd'hui en ville de Genève qu'il y a treize ans? Non! Alors où est passé cet argent? Eh bien, il est tout simplement passé dans des politiques publiques que je qualifierais de clientélistes et de politiciennes, où des partis de gauche, où l'Alternative nous propose, non pas simplement d'améliorer les prestations à la population, mais une doxa selon laquelle un franc qui n'est pas dépensé est un mauvais franc.

Ce budget serait, paraît-il, équilibré. Ah bon? L'équilibre est de 13 695 francs, c'est-à-dire qu'on a une marge de manœuvre de 100‰ sur le budget de l'administration. En chiffres bruts – vous le savez comme moi – on a donc un excédent de 13 695 francs. Cela signifie, pour une ville de 195 000 habitants, qu'on aura chaque jour 37,5 francs pour faire face à des dépenses diverses et imprévues. Or, il suffit de convoquer l'année prochaine une séance supplémentaire du Conseil municipal pour que le budget soit déficitaire, puisque cette dépense coûtera plus que 13 695 francs. Une canalisation explose? On ne l'a pas prévu dans le budget d'entretien? Le budget serait déficitaire. Une dépense imprévue parce que l'urgence le nécessite? Elle dépasse les 13 695 francs? Le budget serait aussi déficitaire. Tout cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que ce budget est peut-être équilibré d'un point de vue comptable, mais il ne l'est pas d'un point de vue politique, et encore moins d'un point de vue administratif, étant donné que les prestations à la population, par définition, ne peuvent se mesurer sur la base du seul budget, mais bien sur les dépenses effectives que l'on fera en cours d'année. Nous savons donc tous très bien ici que ce budget n'est équilibré que sur un plan purement comptable, mais qu'il ne le sera pas d'un point de vue absolu.

Sur le fond de l'amendement, sur la suspension de l'annuité, vous l'avez vu, le Parti libéral-radical est cohérent. Il demande des efforts à l'administration publique et il vous proposera également tout à l'heure qu'on les applique à nous-mêmes et au Conseil administratif, parce que tout le monde doit faire des efforts en période de disette budgétaire. Cette demande de suspendre l'annuité n'a pas pour but de baisser les salaires de fonctionnaires, encore moins de s'attaquer à leurs acquis. Elle vise simplement à dire qu'en période de disette budgétaire tout le monde doit faire un effort. On peut donner l'annuité, voire davantage, lorsque les choses vont bien, pas lorsqu'elles vont mal comme maintenant.

En choisissant de travailler dans l'administration publique, on possède la sécurité de l'emploi – c'est une excellente chose. On possède donc un emploi garanti. Mais on est aussi soumis aux aléas des décisions politiques. En effet, qui,

dans le privé, peut se vanter d'avoir une annuité automatique qui lui est versée chaque année? Pas grand monde! Et c'est effectivement foncièrement injuste! Dans le privé, on est payé avec l'argent que l'on gagne, et ce salaire est dépendant de la bonne marche des affaires. Qui a le choix de payer ou non ses impôts? Personne! Qui a le choix de s'opposer à des hausses de taxation injustifiées, comme celles qui s'appliquent au domaine public? Personne! C'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical se battra aujourd'hui pour que le budget corresponde aux besoins réels de la population. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues, ce débat est intéressant à plus d'un titre, même si ce serait quand même bien des fois de remettre un peu l'église au milieu du village, si on peut le dire ainsi. Effectivement, on peut faire un débat général sur le budget en partant de la problématique des annuités du personnel, mais je ne crois pas que ce soit une bonne chose.

Ensuite, j'ai trouvé assez amusant d'entendre l'Alternative dire par la voix, je crois, de M. Gomez – mais cela n'a pas tellement d'importance – que la Ville était bien gérée et que même les agences de notation le disaient. Moi, je me souviens d'un projet d'arrêté – c'est tout frais, mais je crois qu'il s'est englué dans les débats de la commission des finances. Eh bien, il visait justement à demander à la Ville de ne plus s'adresser aux agences de notation. Parce que ce sont des «vilains» qui contribuent, d'une manière ou d'une autre, à décrédibiliser les Etats en disant qui sont les bons et qui sont les mauvais. Là, c'est assez amusant, on y fait référence parce que ça les arrange... C'est à relever.

Le salaire des fonctionnaires, c'est une chose. Ces annuités sont prévues, et nous sommes favorables à les maintenir. Cela étant, même si elles ne l'étaient pas, il ne s'agit pas d'une baisse de salaire, il faut bien le reconnaître. On ne parle pas de diminuer le salaire des fonctionnaires; l'amendement du Parti libéral-radical ne parle en tout cas pas de ça. Il parle de suspendre les annuités qui, pour leur part, visent bien une augmentation de salaire. Donc, même si cet amendement devait être accepté, ce ne serait pas si grave, puisqu'on ne baisse pas le salaire des gens.

En outre, Monsieur le président – vous ne m'écoutez pas, mais ce n'est pas grave – vous transmettez à M. Gomez qui, lui, j'en suis sûr m'écoute. Il a fait référence tout à l'heure à cet annuaire statistique très intéressant que nous avons reçu et que j'ai aussi consulté. M. Gomez nous a parlé de la fulgurante progression de l'économie genevoise depuis plusieurs années. Il nous a même dit que le salaire médian était plus élevé dans le privé que dans la fonction publique. Là il est vraiment fort! Evidemment, c'est marqué dans les statistiques! Mais les statistiques, on en tire ce qu'on en veut! On prend ce qui nous arrange et on les interprète comme on veut. Vous savez très bien qu'on fait la démonstration que l'on a envie de faire. C'est triste finalement!

Je trouve assez triste que l'Alternative, en tout cas Ensemble à gauche et le Parti socialiste – on sait que les Verts sont moins sociaux – ne s'occupent pas des gens qui sont le plus en difficulté dont ils sont censés s'occuper, les travailleuses et les travailleurs qui souffrent, qui sont dans le commerce et qui ne gagnent pas le salaire médian. Non, Monsieur Gomez! Ils sont loin du salaire médian! Ils sont même à la moitié du salaire médian! Et encore! Il y a des gens qui travaillent à 100% et qui n'ont pas 3000 francs net par mois! Vous les avez oubliés ou bien? (*Exclamations.*) Il me semble que vous les avez oubliés! Mais c'est vrai que vous ne les défendez plus! Vous êtes à côté. Moi j'aimerais bien que de temps en temps, lorsque vous tenez ce discours, vous pensiez aussi à ces gens-là et que vous souteniez l'économie privée pour que ces salaires-là augmentent. Mais non, vous vous en fichez! Vous ne pensez qu'à la fonction publique, et cela me désole vraiment.

Vous nous dites que l'augmentation des salaires a été fulgurante. Mais n'oubliez pas, Monsieur Gomez, que, pendant cette période – vous me direz que le Mouvement citoyens genevois en fait une fixette, mais c'est vrai! – les frontaliers sont passés de 24 000 à 90 000 personnes. Quelle est donc véritablement l'augmentation de la masse salariale de ceux qui habitent Genève et qui participent à la vie, à la vie culturelle et sociale de Genève? (*Exclamations.*) Ça, évidemment, vous n'en parlez pas, parce que cela ne vous intéresse pas.

Encore une chose et je m'arrêterai là. (*Exclamations.*) Ah, ça vous fait plaisir! (*Remarque.*) C'est la preuve que vous m'avez écouté, c'est intéressant! Depuis plusieurs années déjà, l'indexation est nulle. On est même à -0,1%. C'est l'effet cliquet. Moi, j'adore! Lorsqu'il y a de l'inflation, les salaires sont indexés, en tout cas dans la fonction publique. Ce n'est pas toujours le cas dans le privé, parce que les entreprises ne le peuvent pas. Certaines le peuvent, d'autres non. Dans la fonction publique, les salaires sont indexés. Y baisse-t-on les salaires pour autant en cas de déflation? Vous savez bien que non! C'est l'effet cliquet. Aujourd'hui, la baisse est minime; elle est de 0,1%. Il n'empêche, il n'y a plus d'inflation, mais on ne fait qu'augmenter les salaires, on ne les réduit jamais, il faut aussi en avoir conscience. C'est pourquoi j'ai totalement été affligé par les discours que j'ai entendus sur ces bancs avant la pause. Mon Dieu, c'est grave si on n'augmente plus les salaires des fonctionnaires? Ne changeront-ils plus les langes des bébés dans les crèches? Non mais, sur quelle planète est-on ici? Sur quelle planète?

Nous avons dit par la voix de M. Medeiros que nous n'accepterions pas cet amendement. Mais, à vous entendre, nous avons envie de le voter, voyez-vous? (*Exclamations.*) Mes propos ont suscité des réactions. Cela signifie, finalement, que j'ai visé juste. D'une certaine façon, je trouve cela affligeant. Je trouve dommage que vous ayez exagéré. Nous ne voterons pas cet amendement. Cela dit, je crois que vous faites fausse route dans votre façon d'aborder la problématique et qu'un jour il y aura un retour. Et je vous prédis que ce jour sera le 19 avril 2015: vous perdrez la majorité! (*Exclamations.*)

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs, la politique est une philosophie pour essayer de gérer la cité. Mais c'est aussi nous mettre à la place de nos concitoyens et de nos concitoyennes, pas de rester bien à la nôtre, tranquille au chaud! Le gel des annuités du personnel n'est pas une réduction des revenus. En revanche, tout le privé fonctionne ainsi, d'une certaine manière. Le tiers des revenus aurait baissé l'an passé. On ne les a pas baissés en fonction des conventions collectives! On a tout simplement éjecté le personnel! Et, grâce à la libre circulation voulue par le Parti socialiste, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical, la population se retrouve au chômage, avec des revenus qui baissent d'un coup de 20%, sans annuités. Une partie se retrouve également à l'Hospice général, et encore, puisqu'il se peut qu'ils n'y aient même pas droit après avoir économisé un peu en travaillant toute leur vie...

Alors bien sûr que nous soutenons les fonctionnaires! Mais il faut quand même se demander si les revenus ne devraient pas être adaptés à l'inflation, lorsqu'il n'y en a pas dans une région, de sorte que les fonctionnaires n'aient pas de baisse du pouvoir d'achat. Il faut dire aussi que chaque fonds donné aux annuités est de l'argent que l'on ne pourra pas mettre chez M^{me} Esther Alder, par exemple, pour subvenir aux besoins des rentiers AVS/AI au bénéfice d'allocations complémentaires qui, pour leur part, n'ont pas du tout des revenus de fonctionnaires.

Cela dit, je serais assez favorable, à titre individuel, à la dissociation du gel des annuités du personnel de la petite enfance de celui des autres membres du personnel. Je sais que dans la petite enfance il y a des gens qui gagnent 2900 francs brut par mois. (*Remarque.*) Eh bien, je vous donnerai un contrat un de ces jours! Il faut dire aussi qu'il y a quand même des membres du personnel qui n'ont pas des revenus extraordinaires! Tout le monde n'a pas un salaire à 9000 francs, si l'on considère le revenu médian. Il faudrait quand même regarder en fonction des catégories. J'ai travaillé dans une banque. On avait supprimé les hausses pour les hauts revenus que nous étions pour les donner aux bas revenus. Je ne vois pas en quoi ceci est antisocial! Je suis désolé, je ne suis évidemment plus au Parti socialiste, mais je ne vois pas en quoi ceci est antisocial.

J'aimerais encore vous donner deux ou trois chiffres. Je connais quelqu'un à qui on a proposé deux semaines de travail, un senior de plus de 50 ans avec trente ans d'expérience. On lui a proposé 2200 francs par mois. Ce n'est pas un salaire de fonctionnaire, je suis désolé! Mais disons que je me fais un peu de souci sur la solidarité des fonctionnaires par rapport au reste de la population... Et lorsqu'il n'y a pas si longtemps j'étais chef de département à la cinquième banque suisse, mes chefs de service, qui avaient pourtant fait des études et qui avaient des licences universitaires – ils avaient six, sept ou dix employés – touchaient des revenus entre 5000 et 7000 francs par mois. C'est sûr, ils ne travaillaient pas à la Ville de Genève... C'est tout ce que je voulais vous dire.

M. Pascal Holenweg (S). A la lecture des projets d'amendement du Parti libéral-radical, en particulier de ces deux-là, j'avoue avoir ressenti une certaine perplexité. J'ai eu de la peine à en trouver la motivation. Les premières explications n'étaient pas très convaincantes. Elles renvoyaient à «des libations», hier soir, à «une gueule de bois», ce matin, à une difficulté de se réveiller, à une mauvaise lecture des engagements pris par la Ville, à une mauvaise lecture du budget. Finalement, ça ne m'a pas convaincu et la seule explication que j'ai pu retenir est l'envie du Parti libéral-radical de se montrer dans ce débat budgétaire, de se faire entendre, de donner l'impression qu'il a des propositions de modifications d'un budget, auquel, sur le fond, il n'a pourtant pas grand-chose à reprocher, mais qu'il ne peut accepter en l'état parce qu'il est proposé par un Conseil administratif à majorité de gauche. Alors il faut prendre ces propositions pour ce qu'elles sont, des propositions destinées essentiellement à amuser la galerie et non pas des propositions sérieuses.

Cela dit, il y a quand même deux ou trois choses à relever sur ces deux projets d'amendement. On parlera des autres après. Ils ont une chose en commun. Ils sont inacceptables. Le deuxième a pour caractéristique, en plus, d'être inapplicable. Ils sont inacceptables parce qu'ils font totalement fi du travail de négociation qui a été fait par la Ville de Genève pendant des mois, quand ce n'est pas pendant des années, avec le personnel et ses organisations. Ce travail de négociation a abouti à un statut du personnel sur lequel la Ville de Genève s'engage comme employeur. Et quand je dis la Ville de Genève, ce n'est pas seulement le Conseil administratif, qui négocie et qui signe, c'est aussi le Conseil municipal, qui ratifie. Le Conseil municipal a ratifié le statut du personnel de la Ville de Genève, lequel contient les annuités que le Parti libéral-radical nous propose de geler ou de faire frir.

Ce statut du personnel est un contrat. Il y a quelque chose qui, dans les sociétés traditionnelles, s'appelle le respect de la parole donnée. Dans les sociétés moins traditionnelles, on l'appelle la continuité de l'Etat, en l'occurrence la continuité de la commune. Lorsqu'une collectivité publique prend un engagement, celui-ci est tenu par les successeurs de ceux qui le prennent. Le Conseil municipal a ratifié le statut du personnel en 2010. Ce Conseil municipal a hérité de cette ratification. On ne modifie pas le statut du personnel sur un coup de tête ou sur un coup de chaleur. Des mois de négociation ne se balancent pas simplement parce qu'on a envie d'apparaître dans un débat budgétaire. C'est le caractère inacceptable des deux propositions. Tout le travail de négociation fait avec le personnel et ses représentants est tenu pour nul et non avvenu parce qu'on a envie de faire une économie. D'ailleurs, c'est une économie qui est apparemment importante, mais dont on ne sait pas exactement quoi faire ensuite.

La deuxième proposition, qui consiste à geler également les annuités du personnel de la petite enfance, est, en plus d'être politiquement inacceptable, totale-

ment inapplicable parce que la Ville de Genève n'est pas l'employeur du personnel de la petite enfance. Le personnel de la petite enfance est au bénéfice d'une convention collective de travail signée, du côté patronal, par les institutions de la petite enfance (IPE). Le Conseil municipal ne peut pas se substituer aux IPE pour changer quoi que ce soit dans cette convention collective.

Le Conseil municipal, s'il acceptait le deuxième amendement, ne ferait qu'une chose: réduire la subvention accordée aux IPE. Et comme ces institutions doivent continuer à verser les annuités que vous prétendez supprimer, elles devront faire des économies ailleurs. Sur quoi les IPE peuvent-elles faire des économies? Sur les prestations. En d'autres termes, quand vous faites semblant de proposer de geler les annuités du personnel de la petite enfance, vous ne proposez que de réduire les prestations accordées par ce personnel et par ces institutions. Ces premier et deuxième amendements sont politiquement inacceptables parce qu'ils méprisent totalement le processus de négociation avec le personnel. Le deuxième est, en plus, inapplicable, voire illégal, parce que le Conseil municipal n'a aucune qualité pour se substituer à l'employeur du personnel de la petite enfance que sont les IPE.

Il y a d'ailleurs quelque chose d'assez surprenant dans le discours d'une partie de la droite, en l'occurrence du Parti libéral-radical et de l'Union démocratique du centre. Pendant des jours avant, pendant et après la grève des Transports publics genevois (TPG), on a entendu chanter les vertus de la paix du travail comme alternative à la grève, comme instrument de lutte des salariés. On a affirmé que les salariés et les syndicats des TPG violaient la paix du travail, qu'ils commettaient cet acte d'une cruauté et d'une criminalité indescriptibles qui consiste à faire grève. La paix du travail engage les deux partenaires de la paix du travail. S'agissant du personnel de la fonction publique municipale, c'est la Ville de Genève.

Or, si le Conseil municipal enjoint au Conseil administratif de geler les annuités du personnel municipal, il force ce dernier à violer la paix du travail, puisque le statut du personnel qui a été négocié est au moins l'équivalent d'une convention collective de travail. Il a même davantage force obligatoire qu'une convention collective de travail. Si je devais demain engager des fauteurs de troubles, des provocateurs de grèves, je crois que j'irais les chercher au sein du Parti libéral-radical de la ville de Genève, puisqu'il n'y a pas plus efficace, pour dresser une partie du personnel de la Ville de Genève contre son employeur, la Ville de Genève – le cas échéant pour porter atteinte aux prestations à la population – que de procéder comme vous êtes en train de le faire.

Finalement, les arguments avancés pour justifier ces deux projets d'amendement tiennent beaucoup plus du folklore que du débat politique. On a entendu de la voix, je crois, de M. Schaller que le personnel de la Ville de Genève devait

être connecté à la population, puisqu'il ne l'est pas, selon lui. Les employés de la Voirie ne sont pas connectés à la population de la Ville de Genève. A quoi sont-ils connectés? A quelle population? A la population de Papouasie-Nouvelle-Guinée? A qui les policiers municipaux sont-ils connectés? A la population de la Patagonie? Le personnel de la Ville de Genève est continuellement connecté à la population parce qu'il travaille pour elle – et il l'est sans doute beaucoup plus qu'une bonne partie d'entre nous. Si vous voulez connecter le personnel de la Ville de Genève à la population, il faut lui donner plus de possibilités de se connecter lui-même à la population. Ce n'est pas en réduisant ses annuités que vous le ferez; c'est en augmentant le personnel de la Ville de Genève.

La deuxième argumentation folklorique tient à la solidarité avec les bas revenus, avec la partie précarisée de la population de la ville. Quelqu'un peut-il me dire de combien augmentera le salaire d'une vendeuse, d'un travailleur agricole ou d'une coiffeuse, si vous supprimez les annuités du personnel de la Ville de Genève? Quelle conséquence peut avoir la mesure que vous proposez sur la population précarisée de cette commune? Aucune. Elle n'aura déjà pas beaucoup de conséquences sur le budget pas plus que sur l'équilibre budgétaire – j'en parlerai tout à l'heure – et elle n'aura aucune conséquence sur cette population précarisée que vous utilisez comme prétexte pour rompre l'accord passé avec personnel de la Ville.

La troisième argumentation, qui est aussi relativement folklorique, tient au fait que le budget ne serait que formellement à l'équilibre dès que cet équilibre n'est pas absolu. C'est l'argument que M. Brandt a développé tout à l'heure. Il n'y a aucun équilibre budgétaire absolu. Aucun budget ne peut garantir que quelque chose d'imprévisible et de lourdement coûteux ne survienne dans l'année qui suit une catastrophe locale. Vous auriez un excédent de recettes de 10 millions de francs que vous ne seriez pas plus couvert pour ce qui va survenir pendant une année que si vous aviez un excédent de 15 000 francs.

Si nous voulons que le débat budgétaire ait un sens, il faudrait que tous les groupes politiques qui participent à ce débat fassent des propositions qui aient aussi un sens. Dans le paquet de propositions que nous a donné le Parti libéral-radical tout à l'heure, on peine à en trouver une qui ait un sens. Et quand elle a un sens, c'est un sens caché sous une absence de sens total. Si vous voulez réellement apparaître comme des acteurs politiques du débat budgétaire – et d'un débat budgétaire qui ait un sens politique – il faut que vous fassiez des propositions défendables politiquement.

Les deux propositions de gel des annuités du personnel de la fonction publique et du personnel de la petite enfance sont indéfendables politiquement et elles sont indéfendables formellement. Elles ne servent qu'à une chose, outre de me permettre d'intervenir assez longuement, de vous faire apparaître comme

un groupe politique qui n'a rien d'autre à proposer que ce type d'amendement, puisque vous n'avez fondamentalement rien à reprocher au budget présenté par le Conseil administratif, si ce n'est que vous ne pouvez décemment, à trois mois des élections, accepter le budget présenté par le Conseil administratif de gauche. Trouvez le moyen de nous faire des propositions intelligentes, on pourra éventuellement en discuter! Si vous voulez remettre en cause le statut du personnel de la Ville de Genève, demandez au Conseil administratif de recommencer une négociation! Cela prendra quelques mois, mais cela aura un peu plus de valeur que les deux projets d'amendement que vous venez de nous soumettre.

M^{me} Marie Barbey (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien n'acceptera pas le gel de cette annuité. Nous estimons que le budget est à l'équilibre. Dès lors, cette mesure ne s'impose pas. Cependant, nous sommes prêts à rediscuter de cette question lors de chaque budget en fonction des difficultés financières que la Ville pourrait traverser. De notre point de vue, il n'y a pas de tabou. L'annuité n'est pas un droit acquis et inaliénable, contrairement à ce que croit la gauche.

Cela dit, permettez-moi quand même de m'agacer face au bal des pleureuses de la gauche, auquel on a pu assister avant la pause, cette gauche, notamment M^{me} Salerno, qui prétend qu'en gelant les annuités des fonctionnaires nous détruirions tout à coup leur pouvoir d'achat et les mettrions dans des difficultés insurmontables. La fonctionnaire cantonale que je suis est très mal à l'aise devant ce discours larmoyant qui ne rend pas service à la fonction publique et qui est même contre-productif. Nous sommes beaucoup au sein de la fonction publique à être conscients, en effet, que nos conditions de travail ne sont de loin pas mauvaises. Elles sont mêmes bonnes, voire excellentes. Et nous sommes aussi beaucoup à être conscients que la sécurité de l'emploi n'a pas de prix et qu'elle vaut bien plus qu'une annuité.

Le Parti démocrate-chrétien n'acceptera pas ce gel des annuités, mais nous appelons la gauche à un peu plus de décence, lorsqu'elle défend cette annuité, à l'égard de tous ceux qui rencontrent dans le privé des difficultés autrement plus ardues que celles que pourraient rencontrer les fonctionnaires si leur annuité devait être bloquée cette année.

M. Vincent Subilia (LR). Le débat d'aujourd'hui a été long. Il promet, je le crains, de l'être encore davantage. Dès lors, je n'abuserai pas de votre patience, car nous avons du pain sur la planche. Certains peuvent effectivement regretter que la boîte de Pandore ait été ouverte et que cela n'ait pu être initié en amont. Je veux inscrire mon discours dans une logique consensuelle, Mesdames et Messieurs,

mais je crois pouvoir dire – et ma préopinante l’a d’ailleurs souligné en disant qu’il n’y avait ni acquis ni tabou absolu – que le débat d’aujourd’hui est essentiel. Car, contrairement aux propos que je qualifie de calomnieux tenus par M. Gauthier, lorsqu’il parle dans cette enceinte – et il en est malheureusement coutumier – de «nouvelle farce», avec la vision binaire qu’il a souvent de notre monde, ce prisme dogmatique qu’il ne cesse précisément de nous reprocher, le Parti libéral-radical n’a pas – n’en déplaît à M. Gauthier – les fonctionnaires pour «bêtes noires».

Je suis de ceux, en effet, qui tiennent la fonction publique en estime pour autant qu’elle s’acquitte – et j’ai la faiblesse de croire que c’est le cas – de sa mission de service public avec toute l’efficacité qui est attendue d’elle. J’en veux d’ailleurs pour preuve que vous avez dans les rangs du Parti libéral-radical – à commencer par celui qui vous parle – un certain nombre de fonctionnaires qui rendent cette mission de service public avec toute la conviction que, précisément, on doit attendre des serviteurs de l’Etat, quel que soit leur rang hiérarchique.

En revanche, il est une question qu’il n’est pas interdit de se poser. Je ne suis pas de ceux qui défendent les automatismes. Or, l’annuité en est un. A quel titre, comme le prétend M. Gauthier, peut-on imaginer qu’il y ait là un mécanisme systématique d’augmentation du salaire? N’en déplaît à ceux qui considèrent que le niveau de qualification de la fonction publique est supérieur, précisément, à celui que l’on peut trouver dans le privé, il faut s’en réjouir. Mais peut-on imaginer que toutes celles et ceux qui nous écoutent aujourd’hui – que j’inviterai plutôt à aller respirer le bon air de l’Escalade – considèrent qu’il est normal que les salaires des fonctionnaires, indépendamment de la qualité de la prestation rendue et des conditions qui prévalent sur le marché – paramètres auxquels le secteur privé est d’ailleurs soumis – soient augmentés d’année en année?

Eh bien, à mon sens, si l’on n’opte certainement pas pour la fonction publique par appât du gain, les salaires qui y sont pratiqués sont néanmoins raisonnables. A ce titre, il ne se justifie pas, dans un contexte budgétaire dont chacun conçoit bien ici qu’il est marqué par les défis qui nous attendent, que ces salaires, encore une fois, soient revus à la hausse de façon systématique. Telle est l’interrogation toute légitime qui est posée aujourd’hui par le Parti libéral-radical. Il ne s’agit pas, à mon sens en tout cas, de prévoir un démantèlement des acquis sociaux, mais bien de s’interroger sur la part salariale. Et contrairement à ce qui est dit et répété par nos opposants, loin de nous l’idée de vouloir réduire les salaires. Cela n’a pas été proposé.

Ce que nous demandons ici – et cette question est à mon sens tout à fait essentielle – c’est de nous interroger sur la nécessité d’un mécanisme de revalorisation automatique. «Scandale! Tollé! Vous vous attaquez aux prestations de l’Etat!» M. Brandt rappelait tout à l’heure une vérité tout à fait essentielle qui devrait guider notre débat, dès lors que nous n’avons pas pour vocation d’être une chambre

d'enregistrement des desiderata du Conseil administratif mais que nous devons avoir une grille de lecture critique des mesures qui nous sont soumises.

La question qui se pose aujourd'hui consiste à rappeler que la fonction publique est au service de la population. Or, cette population, que l'on entend en bas sur la Treille, doit se battre, pour une grande partie d'entre elle, avec les difficultés budgétaires et conjoncturelles que l'on sait et elle ne voit pas son salaire augmenter de façon systématique année après année. Croyez-vous qu'elle juge tout à fait légitime et parfaitement admissible que, parce que l'on adhère à la fonction publique – avec toutes les qualités, encore une fois, que l'on reconnaît à nos fonctionnaires – et que l'on participe du corps de l'Etat, son salaire doive être augmenté année après année?

Je pense que chacun devrait méditer cette question, car la piste que nous devons emprunter en vue d'une meilleure gestion des deniers publics est celle que nous imposent le contexte budgétaire et les choix et arbitrages que nous devons mener, par exemple pour allouer davantage de fonds à la petite enfance. J'entendais tout à l'heure M^{me} la conseillère administrative dire qu'il faut se réjouir qu'il y ait une place de crèche par enfant en structure d'accueil, mais cela implique du financement, et donc des choix.

Un mécanisme de revalorisation, en l'occurrence d'augmentation systématique, automatique, se justifie-t-il? Les électeurs qui nous ont portés dans la mission que nous assumons aujourd'hui, eux qui, précisément, sont soumis aux aléas du marché, valident-ils cette option? C'est la question qui mérite d'être posée aujourd'hui. Le Parti libéral-radical y répond par le biais de ces deux premiers amendements. Nous espérons pouvoir être suivis, bien que nous en doutions. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Subilia, en conclusion de ce long débat, vous dites, au nom du Parti libéral-radical, que l'interrogation est légitime. Oui, l'interrogation est légitime. Mais le moment où vous posez cette interrogation, lui, ne l'est pas. Vous avez eu des mois pour le faire; vous n'avez pas saisi cette opportunité, vous n'avez pas suscité le débat. On ne vient pas au moment du budget, alors que celui-ci est équilibré, faire une telle proposition. Je pense que, aujourd'hui, elle n'est pas défendable. De la même façon, je trouve que le débat et que la façon que vous avez les uns et les autres de le poser en opposant les besoins, les travailleurs, en opposant la fonction publique au secteur privé, les hauts salaires aux bas salaires, est particulièrement compliqué.

Je rappellerai à celles et ceux qui disaient que le Conseil administratif a perdu sa boussole, qu'il défend uniquement les fonctionnaires et pas les autres, que c'est faux! Le Conseil administratif s'est très clairement positionné, lors de l'ini-

tiative populaire fédérale «Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums)», qui réclamait un salaire minimum de 4000 francs, en demandant à la population de le suivre. Elle ne l'a pas suivi, mais c'est la position que nous avons défendue. Je vous rappellerai également, s'agissant du salaire des nettoyeurs et nettoyeuses des bureaux de l'administration, que le Conseil administratif est allé à deux reprises devant le Tribunal fédéral, devant les tribunaux pour avoir gain de cause et revaloriser les plus bas salaires. Oui, nous avons, dans le canton de Genève, en ville de Genève, des écarts qui nous préoccupent de plus en plus sur le plan politique, entre les bas et les hauts salaires. Mais ce n'est pas parce que nous avons affaire à ce constat que nous devons niveler par le bas le salaire des uns et des autres.

Le Conseil administratif défend une politique, une fonction publique où chacune, chacun devrait pouvoir vivre décemment dans la dignité du fruit de son travail. Cette discussion-là mérite bien plus qu'un amendement posé, au débotté, à la vingt-cinquième heure, par un parti qui devrait assumer des responsabilités institutionnelles. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, pour prolonger ce qu'a dit ma collègue, Sandrine Salerno, je trouve tout de même paradoxal qu'à l'heure où la majorité des familles souhaite disposer de plus de places en crèche – puisqu'une enquête récente menée au niveau cantonal par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport montre que 95% des familles plébiscitent l'accueil collectif – on s'en prennne, en Ville de Genève, à ces 1500 collaboratrices et collaborateurs qui s'occupent chaque jour de près de 4500 enfants. Et il y aura 200 places en plus des 3500 actuelles en 2015. Ne pas respecter aujourd'hui les mécanismes salariaux de ce secteur reviendrait à ne pas respecter la convention collective. Nous serions même obligés de la dénoncer. Il y a donc quelque chose qui ne joue pas dans le fait de vouloir vraiment pénaliser ce secteur dynamique.

Au niveau de l'éducation, c'est une priorité. Toute société qui investit aujourd'hui dans l'éducation en récoltera les fruits demain. Je trouve donc que cette attitude est quand même paradoxale, d'autant – et cela a été dit – que la Ville de Genève, si on met de côté la recapitalisation de CAP Prévoyance, a engrangé plus d'un demi-milliard de francs ces dernières années. Les perspectives 2015, 2016 au niveau du Canton ne sont d'ailleurs pas du tout aussi alarmantes que la droite représentée ici le proclame, et on devrait plutôt voir une embellie. Je pense donc que le fait de demander encore plus à ces collaboratrices et collaborateurs, que ce soit à la Ville de Genève ou dans le secteur de la petite enfance, serait perçu comme un coup d'assommoir sur ce personnel, qui fait déjà beaucoup avec peut-être pas suffisamment de moyens.

Mis aux voix, le premier amendement du Parti libéral-radical est refusé par 50 non contre 22 oui.

Mis aux voix, le deuxième amendement du Parti libéral-radical est refusé par 52 non contre 20 oui.

*Tous les départements,
groupes de comptes 31x, Biens, services et marchandises.*

Le président. L'amendement suivant, déposé par MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Jean-Philippe Haas, demande le retour aux montants des comptes 2013 dans les groupes 31, soit une diminution de 10 729 300 francs, ce qui porte le nouveau montant à 194 870 900 francs. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues, cet amendement est dans la droite ligne de ce que le Mouvement citoyens genevois demande depuis 2011, et que j'ai rappelé encore tout à l'heure. Il faut absolument que la municipalité réduise un peu la voilure. Le seul moyen de ralentir un peu la machine, puisqu'on n'arrive à l'obtenir ni du Conseil administratif, où l'Alternative est majoritaire, ni par des initiatives du Conseil municipal, est d'arrêter d'augmenter ces groupes 31. Il ne s'agit pas d'enlever des moyens à l'administration, mais on n'est pas obligé non plus, Mesdames et Messieurs, lorsque l'inflation est nulle depuis plusieurs années – elle a peut-être atteint 0,1 il y a deux ans – d'augmenter chaque année, inexorablement, les groupes 31 «Biens, services et marchandises». Ces groupes de comptes ont été budgétisés pour 2015 à 205 millions et quelques. Il n'y a pas de raison, alors qu'en théorie les missions sont les mêmes – et je le redis, il n'y a pas d'inflation – que ces postes augmentent régulièrement chaque année.

Le Conseil administratif nous dira que, cette année, il a réduit ce poste de 1% par rapport au montant pharaonique de l'an dernier, qui s'élevait à plus de 206 millions de francs. Il n'en demeure pas moins que, si l'on veut simplement contrôler l'action de l'administration, nous vous proposons simplement, pour donner un signe, de dire qu'on arrête cette inflation des groupes 31. Il ne s'agit pas d'empêcher l'administration de travailler: ils ne manqueront ni de crayons, ni de missions, ni de mandats externes pour étudier les projets, les postes 318! Avec 195 millions de francs, ils ne vont pas mourir. Cela n'empêchera donc en rien l'activité de la municipalité, puisque je ne pense pas qu'elle ait été empêchée de travailler en 2013. Je n'ai pas les chiffres 2014 des dépenses effectives – nous ne les avons évidemment pas – mais je ne pense pas qu'il y ait eu une augmentation

des dépenses par rapport à 2013, puisque, je le répète, il n'y a pas d'inflation. Il n'est donc pas nécessaire, pour remplir les mêmes missions, d'augmenter les groupes 31 chaque année.

Nous vous demandons dans cet esprit-là d'accepter cet amendement. Cela allégera d'autant notre problématique pour couvrir nos investissements, puisque 10 millions de plus dans ce groupe-là, c'est 10 millions de moins à emprunter pour financer nos investissements. C'est un bon signal dans tous les sens, et nous pourrions même renoncer, si vous acceptez de diminuer un peu le budget de fonctionnement, à vouloir limiter les investissements. Cette diminution de budget serait d'ailleurs totalement indolore, puisqu'elle serait répartie sur tous les postes et que, en outre, ce montant serait laissé à la discrétion du gouvernement. Les conseillers administratifs se répartiraient cette diminution de budget – on parle bien de budget, pas d'activités – et disposeraient de 195 millions de francs environ. C'est ce que demande notre amendement. C'est, sans que cela n'entrave l'action de l'administration, un bon moyen de couvrir nos investissements à hauteur de 10 millions supplémentaires et de nous permettre peut-être ainsi de renoncer à notre amendement visant à les diminuer. Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous remercie d'avance d'accepter cet amendement.

M. Sami Kanaan, maire. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, on vous propose un amendement pour réduire de 10 millions de francs les lignes de comptes 31. Dix millions, c'est 5% du budget disponible! J'ai été conseiller municipal. Je reconnais que, lorsque l'on veut faire des coupes, quelle qu'en soit la motivation, on se dit que les mécanismes salariaux, c'est un peu trop visible, que c'est politiquement sensible et que les subventions, c'est quand même les subventionnés et que c'est donc politiquement sensible aussi. Alors on tape dans les frais de fonctionnement, en se nourrissant de la mythologie selon laquelle les lignes 31, ce sont en gros les gommages et les crayons. Ça ferait très cher les gommages et les crayons, à 200 millions par année, si ce n'était que ça!

Mesdames et Messieurs, les lignes 31 sont des prestations à la population, des prestations directes pour la plus grande partie. Et je dirais peut-être même quelque chose qui vous surprendra: de toutes les formes d'activités de l'administration, celles qui sont couvertes par les lignes 31 sont les plus égalitaires et ce sont celles qui sont réparties sur le plus de monde. Toute la population en profite, directement ou indirectement. Toute la population bénéficie des prestations couvertes par les lignes 31.

M. Sormanni dit qu'il faut stabiliser ce groupe de comptes. Mesdames et Messieurs, je sais que ce n'est pas toujours évident à capter, mais je vous rappelle que nous sommes la ville-centre d'un bassin de 1 million d'habitants et qu'effectivement nous avons des charges de ville-centre qui augmentent sur de nombreux

postes de notre budget – je me réjouis de pouvoir bientôt, avec le Conseil administratif, vous le préciser. On peut le critiquer, mais je peux vous dire que c'est un sujet récurrent d'échange entre les grandes villes de Suisse. Il s'agit de charges au service de toute une agglomération, mais qui ne sont pas rétribuées ou compensées à leur juste niveau, qu'elles soient directes ou indirectes.

Par définition, parce que nous offrons nos prestations à l'ensemble de la population de la région, une ville-centre a plus de charges de voirie que pour sa seule population, plus de charges de sécurité, d'entretien, plus de charges aussi, par exemple, pour nos parcs, pour la politique culturelle, la politique sportive. Cette population a augmenté de 25% en vingt ans, Mesdames et Messieurs, et l'augmentation des postes 31 n'est évidemment de loin pas en proportion. Nous avons tenu nos charges. Je vous rappelle d'ailleurs que ce groupe de comptes est même en baisse par rapport au budget 2014, puisque le Conseil administratif a de lui-même, dans ses arbitrages, opéré une coupe de 1%. A cela s'ajoute, Mesdames et Messieurs, la coupe de 2% que nous avons opérée il y a deux ans. Nous avons donc déjà fait des choix. Nous avons déjà serré les boulons.

Il y a deux raisons qui expliquent l'augmentation de ces lignes de comptes, et j'aimerais que vous soyez très attentifs. La principale tient concrètement au budget d'entretien des bâtiments. Tout le monde était d'accord pour dire que le budget mis à la disposition du Conseil administratif, sous la responsabilité de mon collègue Rémy Pagani, était insuffisant. Nous avons ajouté 5 millions de francs en 2012. Effectivement, ce n'est toujours pas assez, mais c'était un facteur d'augmentation important de ces lignes. Et il y a aussi les 2 millions de francs que nous recevons chaque année du Canton pour l'entretien des routes dans le cadre des accords qui ont été passés avec lui. D'ailleurs, M. Sormanni n'a tenu compte que de la dépense, pas de la recette équivalente.

Nous pouvons expliquer chaque franc d'augmentation. On peut critiquer nos choix. Mesdames et Messieurs, nous avons ouvert un nouveau musée cette année. Nous avons eu en deux semaines 20 000 personnes qui se sont réjouies de l'ouverture du nouveau Musée d'ethnographie. Un nouveau musée, ce sont des postes et ce sont aussi, effectivement, des lignes 31. Alors peut-être qu'on ne se rend pas compte de ce que sont les lignes 31. Mesdames et Messieurs, c'est le chauffage de nos bâtiments, c'est le carburant de nos véhicules. Va-t-on demander au Service des espaces verts, à la Voirie, au Service d'incendie et de secours ou à la police municipale de moins rouler? Les lignes 31, c'est l'entretien des bâtiments – je l'ai déjà dit – mais c'est aussi l'entretien des appartements de la Gérance immobilière municipale, de nos écoles. C'est l'entretien de tous les bâtiments culturels, de tous les bâtiments sportifs.

Ce sont aussi toutes les activités, Mesdames et Messieurs. Je suis responsable du département de la culture et du sport. Ce sont les écoles de sport, qui croulent

sous les inscriptions. Devrai-je limiter leur nombre? Je leur expliquerai, ma foi, que, alors que le projet de budget est équilibré, nous devons faire des économies dans les écoles de sport, dans les manifestations sportives, dans le nombre de scènes de la Fête de la musique, et qu'il faut supprimer la nouvelle Nuit des musées... On peut vivre sans Nuit des musées, il n'y a pas de problèmes! On leur expliquera qu'on doit supprimer une partie des budgets pour les scènes culturelles: le Victoria Hall, le Casino Théâtre, que l'on doit supprimer un certain nombre de prestations.

Des voix. Il faut arrêter!

M. Sami Kanaan, maire. Mesdames et Messieurs, je m'excuse, je suis en train de parler! Vous pourrez prendre la parole après. Cinq pour cent en moins, c'est 5% en moins. Je n'ai pas dit que je supprimerai la Fête de la musique. J'ai dit que, à un moment donné, on ne peut pas créer des activités sans budget. Eh bien, nous opérerons une coupe de 5%, nous n'aurons pas le choix! Nous ne pouvons pas inventer des budgets que nous n'avons pas. Nous supprimerons des activités, puisque, évidemment, ce que vous ne voyez pas, c'est qu'une partie des charges liées aux biens, services et marchandises sont liées à des contrats. Nous n'allons pas diminuer le chauffage de nos appartements, évidemment. Mais nous devons surcompenser sur d'autres postes 31, et je peux vous promettre que ça fera mal.

Ce sont par exemple les budgets d'acquisition des livres et des disques dans les bibliothèques; c'est le budget d'entretien de notre patrimoine culturel. Les œuvres, ça coûte cher! C'est vrai que l'on restaure Konrad Witz, l'œuvre chérie des Genevois, et à juste titre. Ça coûte cher, effectivement. Ce sera moins d'expositions aussi. Alors, certes, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas la fin du monde. On peut diminuer le nombre d'écoles de sport, le nombre de scènes à la Fête de la musique, et on peut diminuer le nombre d'expositions. Simplement, il ne faut pas croire qu'une coupe de 5% ne fait pas mal. Et vous irez expliquer ça, alors que le budget est équilibré et qu'il n'y a aucune urgence à faire des économies majeures. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif a déjà opéré une coupe de 1% cette année et de 2% il y a deux ans. Nous avons estimé que l'effort était correct. On n'est pas en situation de crise. Par conséquent, nous vous invitons évidemment vivement, au nom des prestations à notre population, à refuser cette coupe de 10 millions de francs. (*Applaudissements.*)

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de notre ancien collègue, M. David Carrillo. (*Applaudissements.*) Je passe la parole à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il nous semble finalement assez logique de dire, dans le prolongement de ce que nous avons défendu tout à l'heure, et dans la plus pure des cohérences, que ce dont on a eu besoin en 2013, et que l'on a utilisé, devrait suffire en 2015. Je crois que c'est là le simple bon sens, que l'on parle de gommages, de crayons ou de mandats.

Monsieur le maire – vous transmettez, Monsieur le président – j'ai la naïveté de croire que l'entretien des bâtiments relève justement de la ligne dite «entretien des bâtiments». Vous l'avez manifestement réduite exprès pour avoir ce dont vous vous gargarisez depuis le début de cette matinée, à savoir un budget à l'équilibre. Ce n'est pas parce que vous prononcerez plusieurs fois le mot «équilibre» durant cette journée que le budget sera à l'équilibre. La réalité, c'est que cet équilibre tient à 13 000 francs, ce qui représente 40 francs par jour. Je vous l'ai d'ailleurs dit le lendemain même de votre annonce: cet équilibre avait déjà explosé avec M. Pagani et les travaux du Grand Théâtre. Par conséquent, nous ne sommes pas dupes du tout sur le fait que ce budget, s'il est voté, soit à l'équilibre ce soir... Manifestement, vous, vous l'êtes peut-être un peu plus.

Nous suivrons cet amendement. Je vous le répète pour la troisième fois aujourd'hui, il y a eu en 2014, au niveau suisse, 0% d'augmentation des prix. La Banque nationale suisse prévoit pour 2015 ce qu'on appelle vulgairement et poliment une inflation négative, c'est-à-dire des prix en baisse, avec au mieux une stagflation, au pire une déflation. C'est un très mauvais signe. Par conséquent, quoi qu'il en soit, que l'on parle de gommages, de crayons ou d'autre chose, il semble assez évident que l'on peut vivre en 2015 avec ce qu'on avait en 2013. Ce n'est finalement pas si loin et cela suffira certainement à assurer toutes les prestations que vous assumiez en 2013, comme la Fête de la musique.

M. Pascal Spuhler (MCG). A entendre la grande morale que vient de nous faire le maire sur cet amendement que nous avons déposé, il est responsable d'un bassin de 1 million d'habitants. Je croyais que Genève ne comptait que 195 000 personnes, mais enfin... Il est presque le maître du monde et il nous annonce le chaos qui va nous retomber dessus. Soyons un peu raisonnables! Vous nous avez cité une liste à la Prévert des conséquences sur la Fête de la musique, sur les véhicules d'entretien qui ne pourront plus avancer, sur le chauffage qui sera éteint dans les bâtiments, j'en passe et des meilleures...

Monsieur le maire, s'il vous plaît, revenez à la raison! Nous vous demandons simplement une petite diminution de cette ligne d'entretien. Je vous cite d'ailleurs les appellations utilisées pour décrire ces postes: «Fournitures de bureau, imprimés, publicités; Mobilier, machines, véhicules et matériel; Achats de fournitures et autres marchandises». Si je comprends bien, c'est un peu tout le petit

matériel. C'est un peu l'entretien courant. C'est en fait le surplus, l'enveloppe à laquelle ont droit tous les services pour entretenir leurs bureaux, le service. Souvent, ceux-ci se dépêchent de gaspiller cette enveloppe à la fin de l'année pour être sûrs d'avoir la même, voire un peu plus l'année suivante.

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de ne pas accepter le montant qui a été budgétisé cette année, mais de revenir à celui qui a été dépensé et qui figure aux comptes 2013, soit 194 870 francs. Cela représente une diminution de 10 729 000 francs. Ce n'est pas difficile de se contenter du budget que nous avions auparavant. Je pense qu'il est temps de faire de réelles économies. Vous nous parliez d'essence et de chauffage. Je crois que les politiques publiques sont justement dans un *trend* d'économies, tant au niveau du chauffage – avec Minergie – que des économies d'énergie visant les véhicules ou qu'au niveau de l'économie en général. Nous ne sommes pas forcément obligés de refaire les bureaux à neuf tout le temps. Je pense, Monsieur le maire, que l'administration peut faire cet effort, au même titre que la population qui, bien souvent, se serre la ceinture bien plus fort que les fonctionnaires.

M^{me} Marie Barbey (DC). En écoutant M. Kanaan tout à l'heure, j'ai eu le sentiment d'entendre M^{me} Salerno en 2010, à l'époque de la potentielle baisse d'impôts. Le Conseil administratif nous disait que nous aurions moins de prestations, moins de crèches, moins de logements, moins de tout. Résultat: cette baisse d'impôts a été votée il y a trois ans, et la Ville n'a jamais inventé autant de nouvelles prestations: l'allocation de rentrée scolaire, le réseau InterroGE, les Journées européennes des métiers d'art, j'en passe et des meilleures. Nous demandons seulement un retour aux chiffres de 2013. Nous n'avons pas le sentiment que la Ville de Genève se soit particulièrement serré la ceinture cette année-là. Il ne nous semble donc pas que nous demandons un effort insurmontable au Conseil administratif. Le Parti démocrate-chrétien entrera en matière sur cet amendement.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. C'est un plaisir d'intervenir après M^{me} Barbey, car nous avons toujours une lecture très différente de la réalité. Je n'ai pas envie de faire de grandes déclarations politiques, encore moins d'ouvrir la polémique. J'aimerais simplement vous rendre attentifs au fait qu'une coupe de 10 millions de francs sur le groupe 31 revient concrètement à réduire de 5% cette ligne de comptes. Cet exercice, nous l'avons fait à cinq au sein du Conseil administratif sur un montant de 1%, et je peux vous assurer que cela nous a pris du temps et que c'était compliqué.

Au Parti démocrate-chrétien, on a eu l'excellente intervention du tout aussi excellent M. Lathion, qui nous a publiquement déclaré tout l'amour politique qu'il portait à son conseiller administratif, M. Barazzone. Alors on va prendre le départ.

tement de M. Barazzone! Savez-vous ce que signifie concrètement une coupe sur cette ligne de comptes 31 pour ce département? Concrètement, cela signifie que la campagne de sensibilisation des déchets qui est faite par son département au nom du Conseil administratif ne peut plus se faire. Cela signifie que toute l'information sur la Voirie ne peut plus se faire. Cela signifie que les postes d'agents et d'agentes de la police municipale (APM) ne peuvent plus être équipés, puisque nous équipons sur ces lignes-là non seulement les collaborateurs et les collaboratrices, mais également les postes d'APM. J'en vois certains dans votre groupe qui hochent la tête un peu dépités, Madame la conseillère municipale. Mais oui! Telle est la triste réalité comptable, budgétaire du fonctionnement de la Ville de Genève!

Alors c'est quand même un peu particulier, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qui avez un magistrat au pouvoir, qui assume sa charge, sa responsabilité, de vouloir plus de postes année après année, d'être *in fine* le parti politique qui en a le plus dans le cadre des arbitrages du Conseil administratif – en l'occurrence 26 – mais de ne pas voter à ce magistrat les montants qui serviront à la fois à équiper les personnes qui seront engagées à ces postes de travail et celles qui devront travailler dans des postes de police municipale. Nous allons devoir en ouvrir un au Petit-Saconnex. Mais comment croyez-vous, Mesdames et Messieurs, que nous équiperons ce poste? Eh bien, nous le ferons sur la ligne de comptes 31. Cette enveloppe budgétaire n'est pas uniquement pour la Fête de la musique ou pour la fête du Nouvel-An, qui vous est chère, Monsieur Lathion, ou pour les autres festivités que la Ville organise parfois, et même souvent, sous l'impulsion du Conseil municipal.

Les lignes 31, c'est aussi la capacité, pour les services, de délivrer de la prestation, d'exister sur des choses aussi triviales que de payer par exemple l'essence pour les véhicules, Monsieur Spuhler. Eh oui! Il y a aussi le fait de pouvoir entretenir le parc immobilier, donc les appartements de la Gérance immobilière municipale dont j'ai la charge, ou encore l'ensemble de l'équipement, y compris, d'ailleurs, de l'équipement destiné au Conseil municipal. Vos nouveaux ordinateurs portables doivent arriver; vous avez voté un crédit. Eh bien, c'est également une ligne 31, Mesdames et Messieurs!

Avec cette proposition de coupe, vous êtes vraiment dans une espèce de geste de générosité sur la posture politique mais, concrètement, s'il devait y avoir une majorité pour l'accepter qui se maintienne jusqu'au troisième débat, cela rendrait difficile l'application de volontés que vous avez souhaitées dans des domaines qui vous sont chers, Mesdames et Messieurs, et j'aimerais que vous le preniez en considération.

Le président. Merci, Madame Salerno, je donne la parole à M. Daniel Sormanni. (*Exclamations.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Je vois que ça vous fait plaisir, j'en suis ravi... Chers collègues, j'ai l'impression qu'on est sur Mars dans cette discussion. (*Exclamations.*) Il y en a qui sont sur Mars et pas sur la planète Ville de Genève! Nom d'une pipe, sommes-nous en train de dire qu'à travers les groupes 31 nous allons réduire le budget à un point tel qu'on va vous empêcher de travailler? Nous parlons de ce qui a été réalisé en 2013. Ne ramassait-on pas les poubelles en 2013? Ne mettait-on pas d'essence dans les voitures? Ne chauffait-on pas les bâtiments et ne faisait-on pas la Fête de la musique? Mais de qui se moque-t-on, nom d'une pipe! (*Exclamations.*) C'est pour que vous entendiez bien! Fermez les oreilles!

On nous bassine à longueur de journée avec les économies d'énergie. Dans le fond, je suis d'accord avec cette politique. On nous rabâche le fait qu'on économise de l'énergie, que la Ville de Genève est un modèle. Et puis alors! Dépense-t-on chaque année plus pour le chauffage, alors qu'on est censé économiser? Non! Vous vous moquez simplement de nous quand vous dites que nous vous enlevons 1 franc et que cela va paralyser l'activité municipale! Vous vous moquez du monde!

Vous nous demandez régulièrement tous les deux ans de voter des crédits pour les véhicules. Je me souviens encore de ce débat que nous avons eu il y a deux ans et demi pour répondre, prétendument, aux normes d'Aalborg. Il s'agissait d'accélérer le renouvellement des véhicules pour qu'ils soient moins polluants et, par conséquent, qu'ils consomment moins. Parce qu'ils ne consommeront plus en 2015? Et y en a-t-il plus? Non! On se fiche de notre poire! Vous ne nous direz pas que nous ne pourrions plus assumer ces tâches tout simplement parce que nous voulons un retour aux montants figurant aux comptes 2013! Votre message est biaisé. C'est un mensonge. Vous mentez, et j'en suis désolé. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens simplement pour des problèmes techniques. Je ne me «fous de la poire de personne», mais c'est moi qui devrai assumer les décisions que vous prendrez. Je voulais donc vous en rendre conscients, Monsieur Sormanni, car il y a une petite maniclette, si j'ose dire, avec l'amendement suivant. Vous me rajoutez après 2 millions de francs, mais vous me les enlevez d'abord ici pour le budget d'entretien. La ligne de comptes 31, en effet, concerne les 29, 30, 31, 32 millions de francs que vous m'accordez pour entretenir régulièrement le patrimoine financier et administratif, c'est-à-dire pour faire en sorte que nos bâtiments ne se déprécient pas.

Alors vous voudriez m'enlever un certain nombre de millions. Je le regrette parce que je réclame depuis des années d'avoir au moins 33 à 34 millions. Je ne les aurai pas. En revanche, tout de suite après, vous me réallouez 2 millions sup-

plémentaires pour compenser ceci par cela. Je trouve cette démarche un peu particulière. Je préférerais un autre système avec une enveloppe ferme et définitive. Cela étant, sur les 800 bâtiments dont j'ai la charge, je ne peux malheureusement pas prévoir de programmes parce que c'est fluctuant, comme on le verra peut-être cet après-midi.

En outre, quand vous dites que les charges n'augmentent pas, Monsieur Sormanni – j'aimerais insister sur cet aspect – avez-vous pensé à l'augmentation du prix de l'électricité? Vous l'avez d'ailleurs dénoncé au Grand Conseil. Il va bien falloir que je trouve l'argent pour payer cette augmentation! (*Exclamations.*) Cela relève de la ligne de comptes 31. Je venais juste pour vous dire que les éléments sur lesquels vous vous basez pour justifier cette coupe, sont, en ce qui concerne l'augmentation du prix de l'énergie, des contrevérités, Monsieur Sormanni.

Le prix de l'énergie augmentera, c'est évident, Mesdames et Messieurs, même si le prix du pétrole baisse aujourd'hui. (*Brouhaha.*) Le prix du gaz ne baisse pas. Or, on a fait changer tout notre patrimoine de chaudières, que l'on a remises au gaz. (*Exclamations.*) Par conséquent, Mesdames et Messieurs, ne jouez pas avec le feu, si j'ose dire, car je devrai, nous devons demain gérer ces problématiques-là, qui sont quand même essentielles en hiver! C'est en janvier que nous devons – après le délai référendaire, s'il y a un référendum – mettre en route les politiques que vous aurez décidé de mener. Je vous enjoins donc de ne pas céder à vos options politiques hasardeuses. Toujours est-il que c'est demain qu'il faudra que je gère le chauffage, le gaz, l'électricité et l'entretien des bâtiments. Je vous remercie de votre attention.

M. Adrien Genecand (LR). On est quand même obligés de dire que ce que vous venez de dire sur l'énergie, c'est parfaitement n'importe quoi, Monsieur Pagani!

Le président. Monsieur Genecand, essayez d'user un autre langage, je l'ai rappelé à plusieurs reprises...

M. Adrien Genecand. Non, non, non, non, Monsieur le président, quand on affirme n'importe quoi, il est important de rectifier – je me permets de le dire! Je vous donne les cours de clôture du pétrole et du gaz de la bourse de New York hier soir. Et chacun jugera. Le pétrole est passé de 106 dollars en juin 2014 à 57 dollars. Le gaz naturel, Monsieur le président, est passé, lui, de 4,8 à 3,8 dollars dans la même période. C'est donc parfaitement n'importe quoi de venir nous expliquer que les prix de l'énergie augmentent.

De plus, Monsieur le président, ça tombe très bien parce que M. Pagani, qui est un habitué du cumul de casquettes, sait très bien qu'aux Services industriels de Genève (SIG), dont il est un grand client, la libéralisation est justement faite pour les grands comptes de l'énergie. A ce titre, il est parfaitement libre de ne pas accepter l'augmentation de 14% des tarifs des SIG. Il pourrait tout à fait faire une demande à un autre fournisseur d'énergie. En tant que grand compte, il n'est pas lié. A partir de ce moment-là, il est parfaitement inadmissible de venir nous expliquer que, de 2013 à 2015, le prix de l'énergie a augmenté, alors que les cours des matières premières ont été divisés par 2 pour le pétrole et ont baissé de 25% pour le gaz.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Je dois reconnaître que dès qu'il s'agit de parler d'économies on entend des choses assez sidérantes. Tout le monde sait, par exemple, que s'occuper d'enfants, ce n'est pas seulement les nourrir ou leur changer les couches. Alors, un sourire, c'est négociable? Le fait qu'ils aiment nos enfants lorsqu'on les leur confie, c'est une question de pognon?

On entend des choses assez amusantes aussi. Le magistrat se scandalise parce qu'il faudrait faire des économies, par exemple pour l'entretien de bâtiments. Est-ce plus intelligent de rénover un bâtiment pourri pour le double de son prix que d'en construire un neuf? (*Remarque.*) Je ne sais pas, il y a éventuellement des possibilités. Mon préopinant a déjà répondu par rapport au coût de l'énergie. Il y a une différence de tarif entre les entreprises et les particuliers. De plus, il y a aussi des choix à faire quant aux dépenses. Par exemple, il n'est pas indispensable de dépenser 1250 francs pour une lampe de bureau chez les agents de police municipale, qui ont tout mon respect au demeurant. Il y a éventuellement des choix à faire. Mais si le magistrat gérait mieux les deniers du contribuable, comme il le fait avec les siens, Genève serait certainement une ville très prospère.

Il y a aussi la remise en état des chaussées détériorées par les entreprises après des travaux. J'en parle depuis juin 2013 au magistrat. Il était censé trouver, je cite, «une combine avec les SIG». Les chaussées sont toujours dévastées et les entreprises n'ont toujours pas effectué les travaux qui étaient à leur charge. (*Brouhaha.*) Je vous remercie, Mesdames et Messieurs... Je pourrais tout aussi bien raconter la descente du père Noël par la cheminée ou vous citer éventuellement un poème... Vous êtes si attentifs que j'ai l'impression d'être à l'école primaire! (*Remarque.*) Monsieur le président, je ne sais pas ce que vous en pensez, mais je trouve ce genre de débat absolument fantastique. Il n'y a en tout cas pas d'«économies de salive» sur ces bancs. Mais je pense qu'avec un peu d'esprit inventif et de concentration le magistrat pourrait éventuellement trouver des économies. Il ne vaut pas la peine de continuer à parler. J'interviendrai plus tard.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Il reste MM. Daniel-Dany Pastore, Marc-André Rudaz, Denis Menoud et les conseillers administratifs Esther Alder et Sami Kanaan. Je passe la parole à M. Daniel-Dany Pastore.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Merci, Monsieur le président. Tout ça me fait malheureusement un peu sourire jaune. Il y a peut-être de l'incompréhension dans vos services, entre l'entretien et la gestion. Je sais, par expérience du bâtiment, puisque j'ai traîné des années dans l'entretien, la construction et ainsi de suite, que des contrats sont passés avec des entreprises pour qu'elles entretiennent les bâtiments. Or, elles vous envoient des factures, mais elles ne les entretiennent pas correctement. Il m'arrive, en effet, lorsque je me promène en ville avec les gens qui ont besoin de mes services, de voir des bâtiments, des institutions ou des restaurants en perdition qui ne sont pas entretenus correctement, alors que des contrats sont passés pour ces lieux. Ces contrats ne sont pas respectés. Alors, tout le monde fait-il vraiment son travail correctement dans vos services, Monsieur le magistrat? Vous êtes pourtant nombreux à occuper ces bureaux! Je sais bien que c'est un peu dur de dire cela, mais je le dis car, après, vous réclamez encore plus d'argent pour un travail qui, à l'heure actuelle, est mal fait. Je suis désolé, c'est la vérité, je l'ai constaté. Je peux faire des photos et vous les montrer.

En outre, Mesdames et Messieurs, il me semble que vous avez acheté des véhicules moins polluants et moins gourmands en énergie. Alors, d'un côté, on économise sur la consommation des voitures – je suis aussi un peu dans l'affaire – mais, de l'autre, vous réclamez encore plus d'argent pour faire rouler et entretenir des véhicules qui sont pourtant plus fiables que dans le temps, lorsqu'on avait ces vieux teuf-teuf. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on demande encore plus d'argent, alors qu'on fait des économies sur l'énergie ou que l'on consomme moins de chauffage grâce à une meilleure isolation des bâtiments. On veut donc encore un peu plus d'argent pour les chaufferies, pour tout ça, et cela va fonctionner moins bien qu'au préalable... On veut, on veut, on veut... Mais on n'a plus, je suis désolé! On est en train de s'endetter d'une façon absolument épouvantable, et personne ne veut faire un effort pour réaliser quelques économies d'énergie. On fait de l'isolation, certes, mais on réclame plus d'investissement dans les chaufferies, ce qui est justifié, puisqu'elles sont obsolètes.

J'aimerais, s'il vous plaît, que cette noble assemblée se mette d'accord, que l'on fasse vraiment ce qu'on pourrait appeler la bonne construction d'un bon budget équilibré, sensé, comme j'en j'avais l'habitude. On peut réclamer de l'argent là où c'est vraiment nécessaire, mais pas en prévision de l'écrasement de deux bâtiments dans le cas éventuel où la tour Eiffel s'écroulerait. Je vous rappelle que c'est à Paris, pas à Genève... Je vous remercie infiniment et bonne fin de journée.

M. Denis Menoud (HP). J'ai eu l'occasion il y a une vingtaine d'années de travailler dans l'administration. J'étais administrateur aux affaires culturelles. Par conséquent, je contrôlais les dépenses. J'avais pu observer que 60% des dépenses s'opéraient entre le mois de septembre et le mois de décembre. Pourquoi? La raison est fort simple: chaque chef de service voulait dépenser sa cagnotte. Je suis sûr que les magistrats ne savent même pas ce qui se passe vraiment, sauf peut-être pour quelques mandats. Mais, pour l'essentiel, ils ne savent pas. Peut-être que M. Pagani sait tout... Peu importe.

Ce système est extrêmement vicieux. Il y a des gens qui jouaient le jeu, comme on dit. A cette époque-là, il y avait une récession, les gens dépensaient moins dans les lignes 31 et, l'année suivante, au budget, ces lignes de dépenses étaient réduites. Ceux qui avaient fait l'effort étaient donc punis. Les dépensiers, eux, ne l'étaient pas. Au contraire, ils continuaient à être encouragés. Le jour où vous mettrez un contrôle de gestion efficace, Messieurs et Mesdames du Conseil administratif, où vous contrôlerez mieux les dépenses... On a beau critiquer les comptables, mais c'est quand même indispensable! Ils ont une raison d'exister! Mais vous me direz que le management ne se limite pas à des questions comptables.

Donc, arrêtons de nous faire croire que cette réduction engendrera la fin et la ruine de Genève! C'est vrai que certains services seraient peut-être pénalisés. C'est vrai. Peut-être que le vôtre le serait, Monsieur Pagani. Je n'en doute pas un instant. Mais il y en a d'autres, laissez-moi doucement rire! Moi, je ne connais pas le sport, mais je peux vous dire qu'aux affaires culturelles, du gras, il y en a! Et il y en a et il y en a et il y en a! Donc, Mesdames et Messieurs, je pense qu'on peut raisonnablement réduire ces postes 31 – j'ai bien dit raisonnablement – sans avoir d'états d'âme, sans que cela ne porte préjudice au fonctionnement de notre chère bonne Ville de Genève. Merci.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Monsieur Pagani, vous nous avez expliqué qu'on enlevait dans l'entretien des immeubles pour le rajouter dans l'amendement suivant. Je me demande si vous ne pourriez pas engager un aide-comptable à la Ville de Genève... (*Rires.*) Parce que, en comptabilité, en règle générale, on essaie de regrouper les dépenses de même nature sur le même compte. Alors je ne sais pas ce qu'on fait en Ville de Genève, Monsieur Pagani! Je sais que c'est extrêmement compliqué dans votre département. C'est difficile déjà de compter le nombre de logements que vous faites ou que vous avez faits. C'est difficile de faire des propriétés par étages, des règlements d'application. C'est encore plus difficile de faire des évaluations. Mais, alors, maintenant, il m'est encore plus difficile de vous comprendre!

M. Sami Kanaan, maire. Mesdames et Messieurs, nous avons ce débat aujourd'hui parce que, une fois de plus, vous nous obligez à le mener en séance plénière, alors que nous aurions pu le faire en commission en étant beaucoup plus précis. Quelles que soient les options politiques des uns et des autres, nous aurions pu réexpliquer à quoi servent les lignes de comptes 31, quelles sont celles qui sont liées par des contrats de longue durée et quelles sont celles qui ne le sont pas ou, encore, ce qui fait qu'une coupe ne peut s'exercer de manière linéaire, qu'elle soit de 1% ou de 5%. Comme nous n'allons évidemment pas réduire le chauffage de nos logements – ce serait irresponsable – une coupe en apparence linéaire doit, en effet, s'exercer de manière différenciée tout en touchant plus certaines lignes que d'autres.

Mesdames et Messieurs, vous avez choisi d'attendre la séance plénière pour engager des prestations qui concernent quand même la population! Evidemment, une coupe de 5% n'est pas une coupe de 50%. Evidemment que la Ville continuera à fonctionner! Mais ce n'est ni juste ni correct de faire comme si une coupe de 5% est indolore, non pas pour le Conseil administratif, parce qu'il se débrouillera, mais pour les gens que nous soutenons en Ville de Genève et pour certaines prestations qui rayonnent sur la région. On fait des coupes, on assume.

Politiquement, vous avez le droit de vouloir faire des coupes, mais j'aimerais aussi questionner l'objectif. On a un budget équilibré; cela signifie que vous voulez faire du bénéfice. Vous voulez faire du bénéfice tout en coupant des prestations. C'est extrêmement limpide pour la population: elle comprend parfaitement pourquoi on doit réduire des prestations alors que le budget est équilibré... Vous avez cité des rubriques, Monsieur Spuhler. Effectivement, les rubriques ont des appellations administratives. Mais je rappelle que, derrière, il y a des prestations à la population au sens large.

Quant au Parti démocrate-chrétien, je ne suis pas très sûr d'avoir compris sa position. Vous vous réjouissez de l'ouverture de nouvelles places de crèche. Vous vous réjouissez, j'imagine, lorsque votre magistrat peut nous convaincre qu'on a besoin de postes de police supplémentaires en ville de Genève. Vous vous réjouissez, je crois, qu'on ait ouvert un Musée d'ethnographie quatre fois plus grand que le précédent, et vous vous réjouissez, semble-t-il, qu'on ait augmenté l'enveloppe d'entretien des bâtiments. On est encore loin du montant qui serait théoriquement nécessaire, vu l'état de dégradation de notre patrimoine immobilier. En principe, le montant raisonnable – et on en est très loin – serait de 40 à 50 millions de francs. On est un peu au-dessus de 30 millions par année. Donc, en principe, Mesdames et Messieurs, vous voyez pourquoi les charges 31 ont augmenté. Malgré tout, et alors qu'on n'a pas de déficit, vous voulez opérer une coupe de 10 millions. La réalité, Mesdames et Messieurs, puisque nous avons des engagements sur une partie des lignes, comme pour le chauffage, c'est que nous devons opérer

une coupe de plus de 5% sur les activités qui bénéficient au quotidien à la population, directement ou indirectement. Vous prenez vos responsabilités, mais il faut que ce soit très clair: une coupe de 5% fera mal.

Mis aux voix, l'amendement de MM. Sormanni, Spuhler et Haas est accepté par 38 oui contre 37 non.

(Applaudissements.)

(La présidence est assurée par M. Carlos Medeiros, vice-président, jusqu'à la fin de la séance.)

*Tous les départements (suite),
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

Le président. L'amendement suivant, déposé par le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien, demande d'augmenter de 2 millions de francs les lignes de comptes 314, portant le nouveau montant à 68 506 137 francs. Je donne la parole à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, grands seigneurs évidemment, puisque cette ligne-là était de toute façon assez évidente pour nous, nous vous proposons de revenir à ce qui fait foi, à notre avis, dans l'entretien du patrimoine immobilier, c'est-à-dire à un minimum de 1%. On vous évite le 1% de la valeur de notre patrimoine calculé, parce qu'on devrait alors augmenter largement de plus de 2 millions.

Cela dit, ce n'est pas en trifouillant les comptes, notamment sur l'entretien de nos bâtiments et de nos immeubles, que vous atteindrez ce fameux équilibre dont vous vous gargarisez depuis ce matin. Nous ne céderons pas à cela, car nous estimons que le patrimoine bâti de la Ville de Genève doit être entretenu. C'est parfaitement logique d'y attribuer l'argent qu'il faut et ce n'est pas une ligne sur laquelle vous pouvez jouer pour prétendre que le budget sera à l'équilibre en fin d'année.

Le patrimoine, c'est nos actifs; c'est ce qui permet que nous ayons des discussions, notamment sur la question de la dette, en ayant un actif en parallèle. Cet actif-là doit, au minimum, être rénové, faute de quoi il se détériorera. Et il n'y a aucune raison que cette ligne de comptes fasse l'objet en fin d'année d'une

gestion financière défectueuse, en trouvant quelques millions pour faire semblant que le budget est à l'équilibre. C'est pourquoi nous proposons de revenir, au minimum, à ce qui est nécessaire, selon nous, pour entretenir notre patrimoine. Nous proposons donc d'augmenter cette ligne de 2 millions de francs.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai quand même fait analyser ce chiffre: vous m'avez enlevé tout à l'heure 2,6 millions de francs et vous proposez à l'instant de me rajouter 2 millions. (*Exclamations.*) Je suis assez sceptique quant à votre méthode de calcul pour «revenir» – je reprends vos paroles, Monsieur Genecand – à ce qui me permettrait au moins de survivre, puisque – je vous le rappelle – il me faudrait 36 à 37 millions. Si vous vouliez vraiment revenir à l'état *ante*, c'est-à-dire à la somme qui a été budgétisée pour la Direction du patrimoine bâti – qui se montait donc à 34 944 000 francs, j'ai fait vérifier les chiffres – il faudrait que vous me rajoutiez 2,6 millions de francs. Alors, ou vous allez jusqu'au bout de la démarche, ou vous faites la moitié du chemin, Monsieur Genecand! Je tenais simplement à vous mettre en garde contre cette logique dans laquelle vous nous entraînez.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Pour ce qui est du groupe démocrate-chrétien, il est évident que ces 2 millions de francs sont importants pour donner un signal politique. Nous allons faire fi des calculs; nous attendrons que l'administration nous sorte le point de situation exact après le vote de l'amendement. Cela étant, vous avez décidé, au sein du Conseil administratif, de soustraire de l'argent pour la rénovation des bâtiments, alors qu'on sait pertinemment, grâce au rapport Stratus, qui nous donne un état des lieux complet – et je tiens à remercier l'administration pour ce travail –, que certains des biens de notre patrimoine financier présentent un état de délabrement assez avancé. On sait plus ou moins que nous devons investir des centaines de millions de francs, Mesdames et Messieurs, pour que ceux de nos concitoyens qui habitent ces immeubles aient des logements plus ou moins décents.

Je crois donc qu'il y a là une véritable responsabilité de la part du Conseil administratif. Or, il est peut-être plus intéressé d'arroser ici et là, par le biais des différentes possibilités de subventions qui s'offrent à lui, que de s'occuper véritablement de nos biens, de notre patrimoine financier, où habitent une grande partie des citoyens de la ville. Je vous encourage donc à accepter cette augmentation de 2 millions de francs, Mesdames et Messieurs. Je pense que c'est un geste fort. Nous attendrons quand même le retour des services comptables qui travaillent juste derrière et qui seront là pendant ces longues heures de séance – je tiens encore une fois à les remercier – mais je pense qu'il est important d'envoyer ce message. Nous devons mettre la priorité sur la rénovation de nos bâtiments, car là

est le défi pour nos futurs investissements. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne séance à tous, chers collègues.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois soutiendra évidemment cet amendement qui demande d'augmenter de 2 millions de francs cette enveloppe pour M. Pagani et surtout pour l'entretien des bâtiments. Il est vrai, Mesdames et Messieurs – il faut quand même le souligner – que l'Alternative n'a pas fait grand-chose jusqu'à maintenant pour l'entretien des bâtiments. Cela ne fait que quelques années que l'on essaie de rattraper un peu ce retard. On ne va évidemment pas pouvoir le rattraper en cinq minutes, Monsieur Pagani, mais nous avons bien compris votre problématique, et c'est bien pour cela que nous vous rajoutons ces 2 millions de francs.

Nous ne faisons peut-être pas tout le chemin, mais nous faisons au moins les trois quarts jusqu'à vous. Faites un pas dans l'autre sens et continuez à faire des économies, également dans le service d'entretien, parce que des économies peuvent être faites dans tous les services – nous le savons. L'objectif de l'exercice d'aujourd'hui est précisément d'obtenir des économies de la part de tous les services, et également en ce qui concerne l'entretien. Ces 2 millions sont là pour contribuer à combler ce manque d'entretien des bâtiments et essayer de rattraper un peu le temps perdu.

M. Adrien Genecand (LR). Vous avez parfaitement raison, Monsieur Pagani. Il se trouve que nous ne préjugeons pas du résultat de nos amendements. En l'occurrence, nous ne pouvions préjuger du résultat de l'amendement précédent relatif au groupe de comptes 31. Selon nous, la vraie histoire, c'est que, pour arranger les bidons, vous avez manifestement vous-même réduit votre ligne, ce dont vous vous plaignez à l'instant. Ces 2 millions de francs sont calculés sur ce dont vous aviez vraiment besoin, mais qui est manifestement passé à la trappe lors de sombres discussions et arrangements. Après le vote précédent, vous avez donc effectivement besoin de 4,6 millions de francs. Il n'y a aucun problème. Nous pourrions entrer en matière sur 4,6 millions si l'amendement en question repasse en deuxième puis en troisième débat. Il y a aucun problème pour ça. Nous, ce que nous vous disons depuis le début, c'est que l'entretien de notre patrimoine immobilier ne doit pas dépendre de votre volonté d'indiquer dans vos communiqués de presse que le budget est équilibré. On ne joue pas avec nos biens patrimoniaux.

M. Marc-André Rudaz (UDC). S'agissant des privés, par exemple, aucun acquéreur, aucun client hypothécaire n'obtiendra de fonds d'une banque s'il ne met pas 1% de fonds dans l'entretien des bâtiments. La Ville de Genève ne

l'a pas fait. Nous avons de la chance, nous ne sommes pas obligés de faire des hypothèques pour contracter des emprunts financiers. Cela dit, ce 1% ne sort pas du chapeau des banques! C'est la réalité du coût d'entretien des immeubles. D'une certaine manière, M. Pagani enlève des fonds à la ligne d'entretien des immeubles, mais il arrive en vitesse, dans le courant de l'année, pour nous dire qu'il a besoin de 6 millions ici et de 90 millions là. Tout ça parce que nos immeubles n'ont pas été entretenus de manière correcte. La priorité de notre Ville devrait être mise sur le maintien de son patrimoine. C'est pour cela que nous vous demandons également d'accepter cet amendement. Il propose de remettre un peu de fonds sur l'entretien et non plus sur des rénovations qui s'avèrent lourdes parce que le travail aura mal été fait au préalable.

Mis aux voix, l'amendement du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien est accepté par 37 oui contre 35 non.

(Exclamations à l'annonce du résultat.)

Département des autorités.

*Page 1, politique publique 01, Conseil municipal,
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. L'amendement suivant, déposé par le Parti libéral-radical, demande de réduire de 20% le montant alloué aux jetons de présence du Conseil municipal, soit une diminution de 400 000 francs, portant le nouveau montant à 1 608 210 francs. Je donne la parole à M^{me} Vera Figurek, présidente de la commission des finances, qui ne la prend pas... Je donne la parole à M. Alfonso Gomez, rapporteur de la commission des finances pour le budget – département des autorités – qui ne la prend pas... Je donne la parole à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti libéral-radical vous a enjoint précédemment de demander à l'administration de faire des efforts en vue d'améliorer la situation budgétaire. Nous vous demandons maintenant de faire nous-mêmes des efforts en cette période de disette économique. Comme vous le savez, le jeton de présence que nous touchons en commission se monte à 110 francs l'heure. Ce matin, M. Carasso a fait une comparaison très intéressante des budgets de fonctionnement et d'investissement des communes. J'ai fait exactement le même travail sur le plan des jetons de présence.

Bien évidemment, je n'apprendrai rien à personne en vous disant que le Conseil municipal de la Ville de Genève est celui qui verse les jetons de présence les plus élevés du canton. Sortons donc du canton pour voir ce qui se fait dans les autres communes romandes! Je n'entrerai pas dans les coûts du Conseil général de Neuchâtel ou de Sion, qui sont beaucoup plus bas que les nôtres; je resterai beaucoup plus près, à Lausanne. Il s'agit d'un parlement municipal qui, en termes de taille, est à peu près identique et dont le «coût», entre guillemets, est le plus proche du nôtre, bien qu'il soit plus faible.

Au Conseil communal de Lausanne, les jetons de présence versés aux membres des commissions se montent à 80 francs pour des séances d'une durée maximale de deux heures, à 100 francs pour des séances allant jusqu'à quatre heures et à 120 francs à partir de quatre heures de séance. Le Conseil communal de Lausanne fait donc un travail analogue au nôtre pour moins cher. Et je vous laisse le meilleur pour la fin. (*Les fifres et tambours de l'Escalade commencent à résonner dans la cour de l'Hôtel de Ville.*)

Les communes genevoises sont les collectivités publiques de Suisse qui ont les compétences les plus faibles – la faute en incombe à la loi sur l'administration des communes (LAC). Nous n'avons pas la compétence de faire des lois et nous n'avons pas non plus un certain nombre de compétences qui existent dans d'autres cantons. A l'inverse, nous sommes l'une des communes qui paient le plus leurs parlementaires. Or, normalement, on corrèle les compétences d'un parlement à son coût de fonctionnement.

Quelqu'un peut-il m'expliquer pourquoi un Conseil municipal comme le nôtre, qui a si peu de compétences, est celui qui coûte le plus cher de Suisse romande, pour ne pas dire de Suisse? J'attends avec intérêt l'explication de ceux qui auraient la réponse à cette question. Nous vous remercions donc de faire bon accueil à notre demande. Il s'agit de baisser les jetons de présence d'un conseiller municipal à 88 francs l'heure, ce qui, sauf erreur de ma part, n'est pas un salaire de misère dans une ville comme Genève. Je vous remercie.

M. Vincent Subilia (LR). Il est d'autant plus agréable de prendre la parole que je suis accompagné de fifres et de tambours... Je souhaitais apporter un éclairage complémentaire aux indications fournies, de façon chiffrée, par mon collègue de parti Simon Brandt. Il est vrai qu'à l'aune des réductions qui viennent d'être souverainement décidées dans cette enceinte, la mesure que nous vous proposons peut paraître cosmétique. Vous l'aurez vu, le montant s'élève à 400 000 francs. Elle n'en est pas moins symbolique, au même titre que nous plaidions tout à l'heure en faveur de la non-automaticité de l'augmentation des salaires de la fonction publique.

Le Parti libéral-radical vous propose ici d'aller plus loin, mais pour notre propre traitement. Il ne s'agit pas de ne pas augmenter ces jetons de présence, mais bien de les diminuer, et ce, à hauteur de 20%. Nous estimons, en effet, que c'est une mesure importante et un signal politique critique en cette période de disette économique – M. Brandt le disait. Il s'agit à nos yeux d'imprimer une forme d'exemplarité. On nous reproche souvent de faire la leçon. Eh bien, nous devrions être les premiers à l'appliquer à nous-mêmes. Soyons cohérents!

Si on considère, éventuellement à juste titre, que nos gesticulations dans cette enceinte – que d'aucuns qualifient de «bac à sable» – méritent rémunération, à titre de compensation du temps et de la patience qui nous caractérise – et je suis l'un des premiers à penser que nous pourrions être en train de déguster du sanglier sur la Treille plutôt que d'en subir les odeurs... –, eh bien, au titre de l'abnégation qui est la nôtre et que nous témoignons à la collectivité, un salaire sous forme de jetons de présence – un défraiement – est nécessaire.

Mais dès lors qu'il s'agit d'inscrire celui-ci dans les réalités économiques que nous soulignons, dès lors que nous sollicitons du Conseil administratif qu'il se serre la ceinture, s'agissant du fonctionnement de l'Etat, nous considérons encore une fois que c'est à nous de montrer l'exemple. Nous devons donc agir avec courage, diminuer nos prébendes et démontrer ici notre volonté d'être réellement au service de la population, de celles et ceux qui nous ont élus et qui peuvent s'interroger, comme ils le font peut-être pour le salaire de la fonction publique, sur le traitement qui nous est réservé.

Je ne prolongerai pas davantage, dès lors que, M. Brandt l'a rappelé il y a un instant, nos signatures sur les feuilles de présence, pour une seule séance de notre Conseil municipal, représentent environ 11 000 francs, soit 130 francs multiplié par 80 membres. Vous comprendrez dès lors qu'une diminution de 20%, qui ramènerait notre traitement à 100 francs, nous paraît légitime. Comme le disait très justement mon collègue Alain de Kalbermatten, je vous souhaite à tous une excellente séance et beaucoup de courage.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, j'interviens brièvement pour Ensemble à gauche. Nous refuserons bien sûr cet amendement. Pour nous, il ne s'agit pas d'une proposition symbolique. C'est une proposition qui, au contraire, a une valeur fortement politique. J'aimerais préciser que les jetons de présence ne sont pas un salaire, mais une indemnité. Et ce n'est nullement une somme qui enrichit les conseillères municipales et les conseillers municipaux, puisque nous reversons une partie de cette somme à notre groupe politique.

Je tiens aussi à dire que chaque parti a son système de reversement. Pour Ensemble à gauche, c'est 75%. En effet, pour notre groupe, ce financement est

important. Il est basé sur un engagement des personnes, et nous comptons sur cet engagement volontaire, puisque nos moyens financiers sont principalement composés des contributions des membres. Bien sûr que d'autres partis fonctionnent très différemment! D'une part, les montants des versements peuvent être différents, d'autre part, les moyens financiers des partis de droite sont bien autres – on le voit régulièrement dans les campagnes d'élections et de votations. Il y a donc, d'un côté, l'engagement des militants et, de l'autre, il y a aussi les moyens financiers qui sont mis à la disposition du parti. Or, en face, ceux-ci dépassent de loin la contribution des membres et des militants. Alors c'est toujours plus facile, bien sûr, de proposer des économies sur le dos des plus petits, comme on le fait au Canton pour le budget cantonal ou pour ce qui est proposé ici aussi, en plus petit, pour les membres du Conseil municipal.

Je voudrais ajouter encore que cette activité de conseiller municipal est un engagement qui ne comporte pas seulement des heures de présence, puisque nous faisons aussi tout un travail de préparation pour défendre au mieux les intérêts de la population. Nous proposons donc bien sûr de refuser cet amendement.

M. Denis Menoud (HP). Monsieur le président, je suis d'autant plus libre de parler sur les jetons de présence que je ne me représenterai pas l'année prochaine. On est là tout à fait devant une revendication que l'on qualifiera, de manière péjorative, de populiste. Monsieur Subilia, vous avez le droit de faire don des 20% au Caré ou à la Coulou! Si c'est votre problème, faites-le! Mais pourquoi le demandez-vous aux autres? Nous touchons, disons-le, 143 francs pour une séance de deux heures. Vous divisez déjà par 2 pour avoir le prix de l'heure. Après, vous enlevez les retenues AVS, chômage et assurance maternité. Après, vous enlevez ce que vous devez à vos partis, puis le temps que vous passez à étudier vos documents, puisque je suppose que c'est ce que vous faites.

Nous avons un salaire de femme de ménage, Monsieur le président! Voilà la vérité!

M. Vincent Subilia (LR). Ce n'est pas un salaire!

M. Denis Menoud. Mais qu'est-ce qu'ils viennent nous raconter avec leurs démarches idéologiques honteuses? Mais donnez-les ces 20%! Personne ne vous retient! On peut toujours mettre une sébile à la sortie au cas où, mais le Parti libéral-radical est un parti de radins, bien entendu, comme chacun le sait! Rien de nouveau sous le soleil! (*Rires.*) Les économies, c'est pour les autres, surtout pas pour eux, tout le monde le sait bien.

Et c'est la même chose concernant le Conseil administratif. Je ne suis pas conseiller administratif, cela ne me fait donc ni chaud ni froid, mais ce sujet-là est relié aussi à cette question des 20%. Vous savez que certains conseillers administratifs donnent des sommes importantes à leur propre parti! Et vous savez combien d'heures ils font!

Une voix. Et alors!

M. Denis Menoud. Eh alors! Vous feriez ce boulot pour l'honneur, vous? Vous me faites bien rigoler, Mesdames et Messieurs, vous qui êtes des planqués dans des institutions ou qui êtes payés par votre entreprise lorsque vous venez siéger! (*Protestations.*) Mais arrêtez, on le sait très bien! A l'Etat, c'est la même chose!

Le président. Monsieur Menoud! Restons dans le débat!

M. Denis Menoud. Les démagogues du Parti libéral-radical! Certains sont professionnels, ils sont payés et ils viennent nous demander à nous de faire la charité! Mais c'est du foutage de gueule, comme on dit vulgairement, Monsieur le président! Mesdames et Messieurs, il faut bien entendu renvoyer cet amendement au Parti libéral-radical avec un grand coup de pied aux fesses! Merci.

M. Pascal Holenweg (S). Je rappellerai les deux choses qui justifient le fait que nous ne voterons pas cet amendement. Premièrement, les jetons de présence sont fixés en début de législature lors de la séance d'installation du Conseil municipal. C'est dans six mois. Si nous considérons que nos jetons de présence sont de 20% trop élevés, rien ne nous empêche, rien ne vous empêche de proposer de les baisser lorsque nous les fixerons dans six mois. Quand je dis «nous», c'est peut-être un peu optimiste, tout du moins lorsque le Conseil municipal qui sera élu ce printemps tiendra sa séance d'installation. C'est notre Conseil municipal qui a décidé, il y a bientôt quatre ans, d'augmenter ces jetons de présence. C'est pourquoi l'exercice qui consiste à réduire de 20%, au moment du dernier budget préélectoral, des jetons de présence que nous avons nous-mêmes augmentés il y a trois ans frise légèrement l'hypocrisie.

Deuxièmement, ce qu'il faudrait réduire n'est pas tant le montant de nos jetons de présence, c'est plutôt le nombre des séances, puisque, si vous réduisez le nombre de séances, vous réduisez le coût de fonctionnement de ce Conseil municipal. Et vous le réduirez probablement de manière beaucoup plus efficace qu'en

réduisant de 20% les jetons de présence. Certes, 400 000 francs pour se donner bonne conscience en fin de législature, ce n'est évidemment pas très excessif. Le problème que ça nous pose, c'est que ça n'est pas très crédible. Encore une fois, si nous considérons que nos jetons de présence sont trop élevés, nous n'avons qu'à les diminuer lors de la première séance du mois de juin, mais pas maintenant pour nous faire une beauté publicitaire en débat budgétaire.

M. Simon Brandt (LR). Nous en sommes au quatrième amendement et force est de constater que, pour l'Alternative, une proposition cohérente qui tient la route est une proposition qui vient de ses rangs, tandis que toute proposition qui ne vient pas de ses rangs est par nature, par définition, et même par essence mauvaise, indéfendable et donc pas crédible. Cela montre simplement le problème qui prévaut dans ce Conseil municipal et qui entache vraiment ce budget. Le Conseil administratif et l'Alternative sont tellement habitués à travailler ensemble en vase clos qu'ils ne respectent pas les us et coutumes du Conseil municipal. Ce budget n'a pas été fait en commission des finances par ce Conseil municipal; il a été fait dans les caucos de l'Alternative, où les différents partis se sont mis d'accord sur ce qui pouvait aller ou pas.

Pour en revenir au fond, le problème a quand même indirectement été souligné par l'intervention de plusieurs de mes préopinants. Les jetons de présence, qui servent à défrayer des conseillers municipaux, sont détournés de leur objectif premier, puisqu'ils financent, en fait, des partis politiques. Et on entend dire, en effet, cet après-midi que, si nous baissons les jetons de présence, nous mettons en péril le financement de partis politiques. Au passage, c'est piquant, car ceux qui viennent demander des règles de financement des partis politiques sont les mêmes qui, aujourd'hui, ne veulent pas que l'on réduise les jetons de présence parce qu'ils financent leurs partis politiques, et ce alors même que le but des jetons de présence est de défrayer et d'indemniser des conseillers municipaux, pas de financer leurs partis.

En conclusion, je repose ma question, étant donné que personne ne m'a répondu: comment se fait-il qu'un Conseil municipal comme le nôtre, qui compte parmi ceux qui ont le moins de compétences en Suisse, soit paradoxalement l'un de ceux qui coûtent le plus cher? Quelqu'un peut-il répondre à cette question? Merci.

M. Guy Dossan (LR). Ecoutez, chaque fois que l'on parle des jetons de présence, que ce soit à la première séance du nouveau Conseil municipal ou lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal – ceux qui seront encore là en reparleront au mois de juin prochain –, c'est chaque fois la même chose, on le sait! Dès que l'on parle de toucher aux jetons de présence des conseillers municipaux, mon Dieu, c'est le scandale! Alors tout le monde nous dit, en effet, que c'est un

défraiement. On a même entendu parler tout à l'heure de «salaire de femme de ménage». Eh bien, c'est dommage que certains ne fassent pas le ménage dans ce Conseil municipal! Un salaire de femme de ménage? Je suis désolé, je vous rappelle que nous touchons 110 francs net de l'heure. Et on a oublié de dire tout à l'heure que cela incluait tout ce qu'on nous retranche; 110 francs est donc la somme que, vous et moi, nous touchons par heure de commission.

Des voix. Non, c'est faux!

M. Guy Dossan. C'est ce que nous touchons normalement par heure de commission. Je suis désolé, 110 francs net est la somme que vous toucheriez si vos partis respectifs ne passaient pas à la caisse sur ce que vous recevez. Je pense que ce n'est pas à la population d'assumer ce genre de «don», entre guillemets, que vous faites à vos partis politiques. Chacun a ses règles. Nous avons les nôtres, la gauche a les siennes dans chacun de ses partis. Ce n'est pas le problème de la population. Parce qu'à ce moment-là, si vous voulez que vos partis politiques tournent, vous pouvez tout aussi bien augmenter vos jetons de présence jusqu'à 300 francs l'heure!

Et puis, Mesdames et Messieurs, on pourrait comprendre que nous passons du temps à travailler. Mais travaillons-nous beaucoup mieux que les Conseils municipaux précédents? Pour avoir siégé dans cette enceinte depuis un certain temps, il me semble pouvoir dire qu'à une certaine époque nous auditionnions beaucoup moins de gens dans les commissions. Et les jetons de présence n'étaient pas non plus à ce prix-là! C'était moins! Mais nous parvenions à faire du très bon travail sans auditionner le ban et l'arrière-ban de la République à chaque fois qu'une proposition nous était soumise. Maintenant, c'est devenu la grande mode. On nous renvoie une proposition en commission et ça y est! On auditionne l'Etat, la Ville, les services... Il y a quelque chose qui ne va pas. Je pense qu'on ne travaillait pas moins bien avant. Ou alors, c'est qu'on veut augmenter la somme à la fin de l'année ou après six mois. Ou encore ce Conseil municipal est très content de se dire qu'il auditionne les gens, que ceux-ci sont si contents de venir vers nous qu'on se donne un peu une puissance que nous n'avons pas.

Non, Mesdames et Messieurs! Je pense que nous pouvons parfaitement faire un geste, car demander des gestes à la population, c'est bien, mais à partir du moment où nous le faisons aussi, c'est mieux. C'est pourquoi le Parti libéral-radical est parfaitement cohérent avec ce qu'il demande. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). D'une part, tous les partis ne sont pas à la même enseigne, d'autre part, il ne faut pas oublier qu'être conseillère municipale

ou conseiller municipal est quand même un investissement et une organisation du temps de travail. Ce n'est pas un salaire, c'est une indemnité, en effet. Nous rappelons aussi que nous avons refusé l'augmentation des jetons de présence. Nous nous sentons donc totalement à l'aise dans le fait de ni les augmenter ni les baisser. Nous refuserons cet amendement.

M. Pascal Holenweg (S). L'intervention de M. Dossan esquisse un vrai débat, qui est celui du financement des partis politiques. Nous sommes dans un système d'une hypocrisie assez rare, puisque la plupart des groupes et des partis politiques de ce Conseil municipal ne sont financés, en grande partie, que par les contributions de leurs élus. Les jetons de présence ne sont donc plus des jetons de présence. Ils ne sont plus une indemnisation des élus, mais ils finissent par être une subvention indirecte des partis politiques. C'est ce débat-là, sur le type de soutien que la Ville de Genève peut apporter aux organisations et aux groupes politiques, qu'il serait utile d'avoir. Nous pouvons le mener en tant que tel, un débat sur le financement des partis politiques, mais le faire à travers la fixation du jeton de présence et une réduction de 20% de ce dernier n'est pas avoir ce débat-là. C'est se donner l'impression, l'illusion ou la posture d'un désintéressement qui, certes, nous anime tous, mais qui n'est absolument pas le thème du débat de ce soir. Ce soir, on veut réduire de 20% les jetons de présence des conseillers municipaux pour faire comme si les membres de ce Conseil municipal étaient à l'écoute de la population. Il n'y a rigoureusement aucun rapport entre le montant de nos jetons de présence et notre capacité d'écoute de la population.

Deuxièmement, ce qui coûte le plus cher dans ce Conseil municipal est la fréquence des réunions de commission. C'est pour cela que le Conseil municipal de la Ville de Genève est le plus coûteux de Suisse. Ce n'est pas parce que les séances plénières sont particulièrement nombreuses, c'est parce que les séances de commission le sont. Si nous voulons faire des économies de jetons de présence, nous pouvons faire des économies de séances de commission. Et nous pouvons aussi faire des économies en renvoyant systématiquement et directement en commission un certain nombre de propositions sans forcément y multiplier les auditions. En effet, 15 commissaires coûtent quand même moins cher que 80 conseillers municipaux en séance plénière, et le travail que l'on fait en commission, dans la mesure où il libère le travail que l'on fait en plénière, induit aussi des économies.

Bref, je le répète, cet amendement est une proposition purement cosmétique, une proposition de bonne conscience. Or, 400 000 francs pour la bonne conscience de 80 personnes, ce n'est pas excessif, mais ça paraît parfaitement inutile. Le débat doit reprendre, mais il doit reprendre sur le fond, sur le financement des partis politiques et sur le statut des conseillers municipaux. Nous refusons donc cette proposition en deuxième et troisième débats. (*Applaudissements.*)

Le président. Je salue à la tribune du public le député au Grand Conseil M. Raymond Wicky. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues, je suis complètement ébahi devant ce débat, qui n'a rien à faire dans le budget. Je vous rappelle qu'en début de législature, en 2011, nous avons fixé ensemble un certain nombre de choses, même s'il y avait peut-être une majorité et une minorité. Nous avons fixé les jetons de présence des séances plénières, ceux des séances de commission et les contributions aux partis. Comme vient de le dire le préopinant – c'est peut-être d'ailleurs la première fois depuis vingt ans que je serai d'accord avec M. Holenweg – les partis sont financés par les contributions de leurs élus par le biais des parts qu'ils reversent sous différentes formes, puisque chaque parti réalise ce financement à sa manière. (*Brouhaha.*)

Je trouve donc que c'est un mauvais débat. C'est vouloir se donner bonne conscience pour deux balles. Et c'est aussi se moquer de la population que de passer encore deux heures dans un débat de ce type. C'est la raison pour laquelle, en ce qui nous concerne, nous n'accepterons pas cette proposition qui n'a aucun sens. Je crois que chaque contribution mérite une certaine rétribution. Nous avons une certaine rétribution. Une seule chose est vraie dans ce que disait M. Dossan, à savoir que les cotisations AVS sont déjà déduites du montant – ce qu'on avait omis de préciser. Cela étant, nous contribuons de cette manière au financement des partis et, en théorie – je ne sais pas si cela a changé, c'est le cas au Canton, c'est peut-être également le cas pour les conseillers municipaux – les jetons de présence sont désormais imposables.

Des voix. Non.

M. Daniel Sormanni. Mesdames et Messieurs, il faut bien se rendre compte que ce n'est pas un luxe. Je vous rappelle qu'un garagiste touche au minimum 180 francs l'heure. Alors, arrêtons de nous flageller pour des choses fausses et de prétendre, à travers cet amendement, que nous sommes les chevaliers blancs parce que nous sommes capables de réduire nos contributions! Vous en avez peut-être les moyens. D'autres ne les ont pas. C'est donc injuste. Stop à cette mascarade!

Le président. Merci. Nous en profitons pour saluer à la tribune du public un ancien conseiller municipal, M. Didier Bonny. (*Applaudissements.*) La parole est à M^{me} Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Merci, Monsieur le président. Je voulais apporter deux ou trois informations supplémentaires. Effectivement, c'est lors de la dernière séance de législature que l'on fixe les jetons de présence, mais c'est lors de la première séance de la nouvelle législature qu'on le valide. Je voudrais également signaler que l'indice des prix à la consommation n'a pas changé depuis le début de cette législature. S'il avait régressé, nous pourrions éventuellement entrer en matière. Ensuite, le taux de ces jetons de présence est peut-être favorable pour ceux qui gagnent moins. En revanche, pour les indépendants qui ont un taux horaire, des responsabilités, des charges et des frais différents, qui doivent parfois se faire remplacer en rémunérant quelqu'un – je pense aux pharmaciens, mais il y a certainement d'autres professions – le fait de venir siéger ici nous coûte par rapport au tarif professionnel.

Nous avons examiné à la commission des droits politiques du Grand Conseil le droit à une rémunération des fonctionnaires dans le petit et dans le grand Etat. Ils ont le droit d'être absents pour exercer leur activité politique et d'être rémunérés deux fois. Il n'y a pas de raison que les indépendants et ceux qui ne sont pas fonctionnaires à l'Etat perdent leur salaire ou leurs honoraires, alors que d'autres touchent deux fois la rémunération. C'est pourquoi nous ne soutiendrons absolument pas cette baisse de 20% du montant des jetons de présence.

Mis aux voix, l'amendement du groupe libéral-radical est refusé par 55 non contre 14 oui (2 abstentions).

Département des autorités (suite).

Page 1, politique publique 02, Conseil administratif, maire et adjoint, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. L'amendement suivant, déposé par le groupe libéral-radical, demande de diminuer de 20% les salaires du Conseil administratif, soit une baisse de 250 000 francs. Je donne la parole à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans la droite ligne de la position adoptée par le Parti libéral-radical, qui demandait un effort à l'administration, un effort à ce Conseil municipal qui, malheureusement, a été refusé, nous demandons maintenant un effort financier au Conseil administratif. Nous lui demandons un effort financier d'autant plus justifié que, s'il travaillait dans le privé et devait être payé au mérite, je ne suis pas certain qu'il toucherait toujours un salaire à la fin du mois... Mais c'est un autre débat.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève est celui qui touche les salaires les plus élevés de toutes les communes genevoises. C'est parfaitement normal, d'une part parce que la Ville de Genève est la plus grande commune du canton, d'autre part parce que le Conseil administratif de la Ville est l'un des rares, si ce n'est le seul où les magistrats occupent leur charge à 100%. Il est donc normal que nos magistrats soient davantage payés que ceux des autres communes.

Par contre, il n'est pas normal que les conseillers administratifs de la Ville de Genève soient payés davantage que les conseillers d'Etat, qui exercent davantage de responsabilités. Je me base sur un comparatif de la *Tribune de Genève* de l'année dernière, qui fixait le salaire du Conseil administratif à près de 20 000 francs par mois, soit environ 245 000 francs par an, sans retenues sur la caisse de retraite, contrairement au Conseil d'Etat qui, pour un salaire à peu près analogue, a davantage de retenues de charges sociales. Je crois, en effet, à moins que le Conseil administratif n'ait oublié de nous en informer, que ce dernier ne paie toujours pas sa caisse de retraite comme il devrait le faire, alors même qu'un conseiller d'Etat paie sa part à la caisse de pension de l'Etat de Genève, comme n'importe quel fonctionnaire lambda sous ses ordres. Je ne crois pas que le Conseil administratif verse une part, quelle qu'elle soit, à la caisse de pension de la Ville, c'est-à-dire à CAP Prévoyance. Surtout, il n'est pas vraiment normal que des magistrats communaux, qui ont moins de travail et moins de responsabilités que des magistrats cantonaux, gagnent davantage.

Cela étant, on peut aussi faire cet exercice comparatif au niveau de la Suisse romande. Combien gagne par exemple un membre de l'exécutif de la Ville de Neuchâtel? Par an, 197 000 francs. Pour sa part, un membre de l'exécutif de la Ville de Fribourg gagne 205 000 par an et, à Sion, on touche 245 000 francs annuels. Le seul membre d'un exécutif municipal de Suisse romande qui gagne davantage qu'au Conseil administratif de la Ville de Genève est Daniel Brélaz, le syndic de Lausanne, qui reçoit 267 000 francs par an. Et savez-vous pourquoi il gagne autant? Tout simplement parce qu'il préside les Services industriels de son canton.

Par souci de cohérence, mais également par souci d'économies, on ne peut pas continuer à payer au Conseil administratif des salaires de ministres – c'est le cas de le dire. On peut d'autant moins le faire que ceux qui gagnent ces sommes sont souvent les mêmes qui font campagne en disant que les riches gagnent trop d'argent et qu'il faut augmenter les impôts. C'est toujours un peu facile de faire campagne à gauche quand on gagne des salaires pareils, puisque, lorsque l'on gagne 20 000 francs par mois on ne peut pas venir dire que l'on est mal loti! Avec cette diminution de 20%, si vous l'acceptez, nos magistrats gagneront 16 000 francs net par mois. Est-ce trop peu? Je vous pose la question. Toujours est-il que ceux qui refuseront cet amendement montreront une nouvelle fois à la population que les partis qui ont pour slogan «pour toutes et tous sans privilèges»,

ne communiquent que du vent et que les privilèges, ce n'est bon que pour eux, pas pour la population!

Mis aux voix, l'amendement du groupe libéral-radical est refusé par 57 non contre 13 oui (1 abstention).

Département des autorités (suite).

Page 2, politique publique 11, Sécurité municipale, groupe de comptes 351, Dédommagements à des collectivités publiques – cantons.

Le président. L'amendement suivant, déposé par MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Jean-Philippe Haas, demande la suppression complète de la ligne allouée aux frais de police, soit une diminution de 15 millions de francs. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, vous avez l'habitude de m'entendre intervenir sur ce fameux sujet des frais de police. Je vais quand même brièvement vous en rappeler l'historique. C'est la conséquence d'une convention entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève relative à l'entretien des routes et de la rétrocession, au niveau fédéral, d'un impôt sur les carburants. Tout cela est réglé par une ordonnance datant de 1928 – vous voyez qu'on est en avance... Pour l'instant elle est toujours en vigueur.

Pendant de nombreuses années, la Ville de Genève ne touchait que la redistribution du produit des droits fédéraux d'entrée sur les carburants, qui variait entre 600 000 et 900 000 francs. C'est même moins cette année. On a eu le décompte, à ma demande – c'est dans le rapport de majorité. A cela s'ajoutait une contribution de l'Etat, sauf erreur, de 1 million de francs. Il y a eu diverses pérégrinations. La Ville a dénoncé plusieurs fois cette convention dès les années 1990 et jusque dans les années 2010, mais sans jamais obtenir de véritable ouverture de la part de l'administration de l'Etat, qui ne voulait rien entendre.

Ce dossier a été repris par M. Pagani, et avec M. Mark Muller, qui était alors conseiller d'Etat, M. Pagani a obtenu non pas une modification de la convention, mais une augmentation de la contribution de l'Etat. On est passé à 2 millions, puis à 3 millions, 4 millions, jusqu'à 8 millions de francs en 2015, tout cela en plus de la ristourne sur le carburant. Mais, Mesdames et Messieurs, cette contribution n'est encore rien si l'on tient compte de ce jeu d'écriture qui existe entre la Ville et l'Etat.

En effet, la Ville envoie une facture à l'Etat pour l'entretien des routes communales d'importance cantonale. Vous voyez la difficulté... Pendant des années, la Ville et l'Etat n'ont déjà pas pu se mettre d'accord sur ce qu'étaient les routes d'importance cantonale. Dans tout le canton, il y a des routes communales, des routes cantonales et, évidemment, il y a la route nationale, l'autoroute. En principe, les communes entretiennent les routes communales, le Canton les routes cantonales, et évidemment la Confédération les routes fédérales, les autoroutes. Notre canton a ceci de particulier, Mesdames et Messieurs, que cette répartition des tâches fonctionne ainsi pour toutes les communes, sauf une, la Ville de Genève, où il n'y a aucune route cantonale.

Cela pose un problème d'abord parce qu'il y a beaucoup de routes en ville de Genève et que leur entretien coûte fort cher. Vous voyez d'ailleurs qu'il y a beaucoup de routes en très mauvais état. La Ville, ma foi, ne parvient pas à les entretenir. Alors vous me direz que c'est parce qu'on ne leur octroie pas suffisamment de crédits! Eh bien, moi je vous dis non! C'est tout simplement parce que l'Etat ne fait pas son travail! Il faut se rappeler, en effet, que la loi sur les routes – donc sur les routes cantonales – prévoit que l'Etat verse une contribution à la Ville de Genève pour l'entretien de ses routes d'importance cantonale. Le seul problème est que cette loi n'est pas vraiment appliquée. Ou juste un peu, puisqu'il y aura une contribution de 8 millions de francs pour 2015. Mais on est loin du compte! On avait demandé une fois à l'administration de faire le calcul: l'entretien des routes d'importance cantonale en ville avoisine les 22 millions de francs.

La Ville envoie donc une facture de 15 millions à l'Etat pour l'entretien des routes. L'Etat ajoute ce montant au coût de l'entretien des autres routes cantonales, puis envoie le montant total à Berne, qui détermine la ristourne sur les droits sur les carburants. La partie qui est redistribuée à la Ville de Genève avoisine, je crois, les 32%. Si on s'arrêtait là, ça pourrait encore se discuter. Mais ces 15 millions de francs ne sont jamais payés à la Ville de Genève! Parce que l'Etat envoie à la Ville de Genève une facture du même montant pour ses frais de police! Et tout cela depuis de très nombreuses années.

A la suite de la négociation que M. Pagani avait initiée avec M. Muller, la contribution de l'Etat pour l'entretien des routes cantonales avait tout de même un peu été augmentée – et je peux le remercier pour cela. Mais il est aussi vrai que la Ville a dû abandonner son reliquat. Quand bien même la Ville contestait depuis de nombreuses années ces frais de police, elle les mettait en pied de bilan. Il a malheureusement fallu renoncer à le faire, car l'Etat a dit qu'il était d'accord d'augmenter la contribution, à condition de biffer les 350 millions de francs – je le dis de tête – que la Ville avait mis en pied de bilan. M. Pagani s'est exécuté parce qu'il n'avait pas le choix, s'il voulait obtenir cette contribution.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, cette convention est inique. Elle a d'ailleurs déjà été dénoncée par M^e Rouiller, ancien juge au Tribunal fédéral, qui avait déclaré que ces frais de police n'avaient aucun fondement juridique et qu'il faudrait les réviser. Il y a eu un deuxième avis de droit de M^e Jornot, l'actuel procureur général, qui arrivait aux mêmes conclusions. Et la Cour des comptes, sans la nommer, a elle-même rendu son rapport en disant évidemment que cette convention était devenue totalement obsolète aujourd'hui et qu'il fallait rediscuter sur des bases différentes. Elle ajoutait évidemment que les frais de police n'avaient aucune base juridique et qu'ils devaient donc être abandonnés.

Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi la Ville facturerait des frais de police. On n'en facture pas à Vernier, on n'en facture pas à Russin, on n'en facture pas à Satigny, ni à Chêne-Bourg ni ailleurs. On en facture seulement en ville de Genève. On ne sait pas pourquoi, d'ailleurs! C'était juste pour faire un jeu d'écriture pour que personne ne doive rien à personne, et que l'Etat puisse envoyer une facture globale à Berne pour la ristourne. Berne est parfaitement au courant du mécanisme et l'accepte. Le problème n'est pas là. Le problème est que la Ville de Genève est désavantagée, Mesdames et Messieurs, et cela depuis des années!

Aujourd'hui, la Cour des comptes a rendu son verdict. Cela doit être modifié. Il doit y avoir un état de situation d'ici au mois de juin 2015. Mais la Cour des comptes a déjà rendu son rapport! Il faut arrêter de payer ces 15 billets de frais de police à l'Etat! Stop! Il n'y a d'ailleurs aucune raison de les payer, puisqu'il n'y a aucune base juridique, même si j'entends déjà l'Etat dire: «Puisque vous avez enlevé 15 millions de francs, on ne va plus vous verser les 8 millions.» Non mais on rigole ou bien? Dans quel monde est-on? Et tout cela – c'est très intéressant – alors qu'on est en plein débat sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes, et particulièrement la Ville de Genève. Eh bien, c'est justement le moment de mettre le bâton dans la fourmilière et d'arrêter de payer ces 15 millions, qui n'ont ni sens politique ni sens juridique!

Mais cette situation a ceci d'«amusant», entre guillemets: la Ville de Genève a décidé depuis quelques années d'augmenter le nombre d'agents de police municipale – vous y avez participé, et je vous en remercie tous, y compris sur les bancs de l'Alternative. Il s'agissait de répondre aux difficultés sur le terrain, aux difficultés sociales et aux incivilités – voire plus, mais je m'arrêterai là. Nous aurons en 2015 un effectif de 200 agents de police municipale, dont les compétences ont été augmentées par la loi cantonale pour faire un véritable travail de terrain, plus en profondeur. Mais alors que nous investissons tout cet argent, on continue de nous facturer ces 15 millions de frais de police! Donc, arrêtons une fois cette mascarade! Je vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à accepter mon amendement et à supprimer ces frais de police à hauteur de 15 millions. Cela, d'ailleurs, améliorera grandement les finances de la Ville et participera à l'autofinancement de nos investissements.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est un débat d'actualité, je vous demande d'être attentifs. Nous sommes exactement au cœur du sujet du désenchevêtrement. Sauf que, il y a quinze ans, l'Etat de Genève a décidé de nous confier l'entretien des artères cantonales situées sur notre territoire municipal, contrairement à ce qui prévaut sur la totalité des autres communes, où l'Etat continue à entretenir les artères communales. Pire que ça, ils nous ont donné la propriété des ponts et ils ont inscrit dans la loi – oui, juré craché! – qu'ils nous donneraient une indemnité. Sauf qu'ils ne nous ont jamais donné cette indemnité. Vous pouvez aller vérifier la loi, elle est très claire – M. Sormanni l'a dit – et ce petit accord de coquins a été fait en 1936, je ne veux pas y revenir. Mais c'est très intéressant du point de vue des engagements de l'Etat.

Je vous signale d'ailleurs le cas des zones blanches avec horodateurs, Monsieur Sormanni, si vous voulez avoir encore un os à ronger pendant les quinze ans à venir. Maintenant les horodateurs n'appartiennent plus à l'Etat. L'Etat a remis leur gestion à la Fondation des parkings. Or, la loi sur la Fondation des parkings stipule en substance, à son article 11, qu'une convention d'utilisation du domaine de la Ville de Genève doit être signée par la Fondation des parkings, par l'Etat de Genève et par la Ville de Genève. Sauf que cette convention a été renouvelée, que l'Etat a ponctionné jusqu'à près de 8 millions de francs et qu'il s'apprête à ponctionner, en 2015, de 10 à 11 millions sur notre territoire municipal. Là, il y a un problème!

Et c'est ce qu'ils nous feront lorsque le désenchevêtrement sera en vigueur. Ils diront qu'ils nous transfèrent cette charge de l'entretien des routes d'importance cantonale en ville – ou qu'ils reprennent à leur compte telle autre charge – et qu'ils nous donneront l'argent pour cela, conformément à ce qui est indiqué dans la loi. Mais la loi précise les indemnités que nous devons recevoir, à savoir les 22 millions de francs! Sauf que nous les facturons à 15 millions parce que nous sommes bons princes! Nous n'allons tout de même pas leur demander 22 millions!

Au vu de cette situation, Mesdames et Messieurs, moi je trouve qu'il nous faut agir comme des Sioux! On ne va pas faire des économies en votant la suppression de ces 15 millions. C'est pour cela que je ne les ai pas enlevés. Les enlever ou les laisser ne changera rien du tout au budget que vous allez voter, parce qu'il s'agit d'une écriture comptable avec une clé de répartition de 15 millions pour la Ville et de 15 millions, qui reviennent, sur le plan comptable, à l'Etat de Genève. Mais cela n'améliorera en rien le budget qui est en jeu aujourd'hui. Là, vous vous trompez, Monsieur Sormanni!

Je vous demande simplement d'avoir de la patience, Mesdames et Messieurs. La Cour des comptes a établi un rapport qui nous donne entièrement raison, y compris sur le fait d'avoir dénoncé la convention d'origine, y compris sur le mon-

tant de 22 millions de francs pour l'entretien des routes d'importance cantonale, y compris sur le fait que les 8 millions ne sont pas suffisants. Sauf que j'ai quand même un peu peur, Monsieur Sormanni, car lorsque vous avez affaire à un géant comme l'Etat de Genève et que vous êtes vous-même tout petit comme ça, vous y allez tranquillement. Vous n'essayez pas de casser la baraque avant même d'avoir obtenu ce que vous avez envie d'obtenir, en l'occurrence au moins 15 millions, même s'ils nous en devraient 22 millions.

Je me bats aujourd'hui pour avoir 15 millions; je n'en ai que 8. Donc, la marge est assez grande. Je vous demande de faire preuve de patience. Je m'engage de toute façon, avec le deuxième volet du rapport de la Cour des comptes, à ne pas remettre cette somme au budget 2016, Monsieur Sormanni. Je vous remercie de votre attention. Quoi qu'il en soit, que vous votiez dans un sens ou dans l'autre, cela ne changera rien au débat budgétaire – et j'en suis malheureux – parce que j'aurais imaginé pouvoir compenser, avec ces 15 millions, les 20 millions que vous allez me sucrer sur les investissements, mais ce n'est pas possible...

Mis aux voix, l'amendement de MM. Sormanni, Spuhler et Haas est refusé par 51 non contre 17 oui (5 abstentions).

Le président. Mesdames et Messieurs, nous allons prendre une pause. Les débats reprendront dans un quart d'heure, à 16 h 15.

Séance levée à 16 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3306
2. Communications du Conseil municipal 3306
3. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner
le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015
(PR-1092 A). Suite du deuxième débat. 3306

Le mémorialiste:
Ramzi Touma